



Liste des primes d'animaux  
30 août au 2 septembre 2019

# INDEX

<b>BOVINS LAITIERS.....</b>	<b>6</b>
<b>BOVINS DE BOUCHERIE.....</b>	<b>12</b>
<b>CHÈVRES.....</b>	<b>18</b>
<b>CHEVAUX DE TRAIT.....</b>	<b>28</b>
<b>CHEVAUX LÉGERS &amp; PONEYS.....</b>	<b>34</b>
<b>PETITS ANIMAUX.....</b>	<b>45</b>
<b>MOUTONS.....</b>	<b>51</b>
<b>JEUNES AGRICULTEURS.....</b>	<b>55</b>

Clinique vétérinaire de Granby

450-378-3331

**\*\*Les livres d'horticulture, produits de la ferme et artisanat  
sont disponibles dans le bureau et en ligne\*\***

# INFORMATION GÉNÉRALE

## CONTACT

---

Tel: (450) 242-EXPO (3976)

Télé.: (450) 242-2565

[www.bromefair.com](http://www.bromefair.com)

Société d'agriculture du comté de Brome

345, ch. Stagecoach

Brome (Québec) J0E 1K0

## ADMISSION

---

### Admission

(inclus: accès aux manèges, TPS & TVQ)

- \$45 **Laissez-passer 4 jours** (Adultes & enfants)  
une admission par jour, et stationnement (espace le permettant)
- \$10 **Vendredi pour les séniors**
- \$15 **Admission générale** Vendredi/Lundi
- \$20 **Admission générale** Samedi/Dimanche
- \$5 **Parking:** Espace-le permettant

## VEUILLEZ NOTER

---

- Les barrières seront ouvertes tous les jours de 7h à 21h, sauf le lundi, l'heure de fermeture sera 18h.
- L'Association ne sera pas responsable des objets et/ou animaux perdus ou volés et elle ne sera aucunement responsable pour dommages causé par un accident sur les terrains de l'expo.
- Une force policière suffisante sera sur le terrain jour et nuit pendant l'exposition. On trouvera aussi des boîtes téléphoniques. Les visiteurs trouveront sur le terrain tout ce qui est de nature à leur procurer confort et agrément.
- Animaux non autorisés ou les animaux domestiques ne sont pas autorisés sur le terrain de l'Expo Brome.
- Il est strictement interdit de faire fonctionner les voitures de golf, VTT et 4 roues sur le terrain. Seulement ceux qui sont autorisés et assurés par la Société Agricole sont autorisés par l'Expo de Brome.
- Interdiction de fumer : Fumer dans un bâtiment sur le site de l'exposition est strictement interdit.

## HORAIRE DES JUGEMENTS

---

### **Mercredi**

09h00 Artisanat

### **Judi**

09h00 Compétition Provinciale Équine – Lourd et Léger

### **Vendredi**

08h00 Chevaux

09h00 Produits de la ferme

09h00 Horticulture

10h00 Génisse Jackpot Norman Taylor

11h00 Bovins de boucherie (horaire à être déterminée avant l'expo)

13h00 Jeunes ruraux - chevaux

17h00 Bovins de boucherie Champion toutes catégories

### **Samedi**

09h00 Volaille

10h00 Chevaux

10h00 Bovins laitiers

10h00 Moutons

18h00 Jeunes ruraux - Berger

### **Dimanche**

08h30 ARBA & AELCQ

09h00 Chevaux

10h00 Chèvres (Boer, Laitière)

14h00 Chèvres (Angora)

15h00 Jeunes ruraux – Jugement

16h00 Jeunes ruraux – Classe de costume

17h00 Lapins

### **Lundi**

09h00 Jeunes ruraux - Boucherie & Laitiers

Suivi par: Jeunes ruraux – Moutons & Chèvres

09h15 Chevaux

## **RÉGLEMENTS GÉNÉRAUX**

---

1. Un droit d'inscription de la Société d'Agriculture du Comté de Brome donne le droit d'exposer dans tous les secteurs de l'exposition.
2. Tous les exposants qui déboursent le 25\$ pour le droit d'inscription ont droit aux billets d'entrées suivants : 1 laissez-passer 4 jours, 1 passe pour stationner, si disponible.
3. Les exposants recevront les laissez-passer 4 jours additionnels suivants:  
Bétail & chevaux- un par trois têtes  
Moutons & chèvres- un par troupeau de six  
Maximum de trois (3) laissez-passer 4 jours par exposant.
4. Nous nous réservons le droit de charger un frais d'administration de 10\$ pour les inscriptions reçus après le 10 août.
5. Un certificat d'assurance devra accompagner les inscriptions (minimum 1,000,000\$).
6. Les personnes qui désirent participer à l'exposition doivent faire une inscription de l'objet à présenter, ajouter le certificat d'assurance et payer les frais d'entrée au bureau de l'administration avant **20h00 le 10 août**. La date du cachet de la poste ne sera pas considérée. Les chèques postdatés ne seront pas acceptés. Toutes inscriptions incomplètes peuvent être refusées par les directeurs.

### **7. Heure de Départ du Lundi :**

- **Bœuf : 16h30**
- **Vache Laitière : 17h15**
- **Chèvre, mouton et petits animaux : 17h30**
- **Artisanat et produit de la ferme : Mardi dès 18h**
- **Horticulture : Lundi dès 18h**

**Les exposants qui enfreindront à ce règlement perdront leurs primes, frais d'entrées et ne pourront participer comme exposants pour les deux (2) expositions suivantes.**

1. Tout exposant de la Société devra prêter le serment suivant si un membre de la Société lui demande: "Je jure solennellement que les animaux et/ou les articles exhibés par moi ont été élevés, produits ou fabriqués ou acquis par moi selon les règlements de cette société, ainsi que Dieu me soit en aide."
2. Aucun article ou aucun animal ne sera inscrit pour concourir pour plus d'un prix dans une même année, sauf pour les prix spéciaux., les exposants en classes de groupes et les classes de performance de chevaux.

3. Aucun concurrent n'aura droit à plus d'un prix dans une même classe à moins d'avis contraire.
4. Tout membre qui expose un objet pour des prix contrairement aux règlements de cette Société perdra tous les prix qui lui auront été accordés pendant cette année.
5. Tous les animaux et tous les articles inscrits pour le concours porteront une carte et un numéro et personne ne devra de quelque façon que ce soit, nuire au travail des juges.
6. Tous les rubans des prix décernés par les juges devront être mis à la vue pendant l'exposition. Toute infraction à ce règlement entraînera la confiscation des prix.
7. Tout membre de la Société trouvé coupable d'avoir prêté ou autrement son insigne à une autre personne perdra tous les prix qu'il aura gagnés pendant cette année.
8. Toutes difficultés ou questions en litige seront référées aux directeurs et président de la société.
9. Tout exposant qui veut enregistrer un protêt devra le faire par écrit et le remettre entre les mains de la secrétaire ou du président pas plus de trois heures après l'incident qui a fait naître le protêt, et inclure un dépôt de 30\$ en argent. Si la plainte à raison d'être, le dépôt sera remis sinon, il demeurera la propriété de l'Association.
10. L'Association ne sera pas responsable pour les comptes ou les prix gagnés, qui ne seront pas envoyés ou présentés à l'administration dans les deux mois à partir du 31 octobre de l'année durant laquelle ces comptes étaient dus ou prix gagnés.
11. Si la Société n'a pas assez d'argent en caisse pour payer les primes au complet, les directeurs se réservent le droit de déduire le pourcentage nécessaire.
12. Tous les trophées doivent être retournés au bureau de l'exposition **au plus tard le 10 août avant 20h00**. Les trophées doivent être gravés et nettoyés, prêts pour exhiber. La présentation sera faite immédiatement après le jugement.
13. Roulottes des exposants : Un stationnement sera réservé pour les roulottes des exposants. Celles-ci devront être munies d'un système sanitaire autonome. Les roulottes doivent avoir un extincteur d'incendie fonctionnel. Il en coûtera 50\$ par roulotte pour défrayer les coûts inhérents. Faites vos réservations et vos paiements avec les formules d'entrée avant 20h00, le 10 août.

14. La cotisation des membres de la Société d'Agriculture du Comté de Brome est de 25\$ dû à chaque année à l'assemblée annuelle. La prochaine assemblée annuelle aura lieu le samedi 7 décembre 2019.

### **NOUVELLES RÈGLES**

15. **VEUILLEZ NOTER; TOUS LES CHÈQUES DE PRIX DOIVENT ÊTRE ENCAISSÉS AVANT LE 31 OCTOBRE DE L'ANNÉE OU ILS ONT ÉTÉ ECRITS.**
16. **TOUS LES CHÈQUES DE PRIX SERONT ENVOYÉS APRÈS L'EXPO.**

## **RÈGLEMENTS POUR LES JUGES**

---

1. Les juges seront nommés par les officiers et les directeurs de la Société.
2. Aucune personne ne pourra servir comme juge si elle est, de quelque façon, intéressée dans les articles à juger.
3. Dans l'exécution de leur devoir, les juges devront s'efforcer d'agir avec la plus rigide impartialité et de respecter l'horaire et garder des classes fonctionnant à temps.
4. Pour les articles manufacturés, les juges accorderont leur préférence aux objets de même sorte, les mieux fabriqués.
5. En accordant les prix pour les taureaux, vaches et génisses, les juges devront tenir compte de la qualité de ces animaux pour l'amélioration du troupeau et des produits laitiers.
6. Là où il n'y a qu'un seul article dans une classe ou une section, les juges peuvent utiliser leur propre discrétion en accordant les prix. Dans tous les cas où ils ne jugeront pas un article digne d'être primé, ils peuvent retenir les primes. Un juge ne devra jamais accorder un prix sauf s'il considère l'article digne d'être primé.
7. Le nom du propriétaire ne devra pas apparaître sur l'article ou animal pendant le jugement.
8. Toute personne non autorisée à le faire, qui parle aux juges ou nuit à leur travail, perdra tout droit aux prix qu'il pourrait obtenir, et ce sera le devoir des juges en présentant leur rapport, de déclarer à l'administration toutes infractions à ce règlement.
9. Si l'on découvre des fraudes, pratiques malhonnêtes, fausses représentations se rapportant à un article qui pourrait avoir influencé la décision des juges ou faite dans ce but, le comité exécutif à le pouvoir de retenir le paiement du prix accordé.
10. Toute personne qui cherchera à intervenir auprès d'un juge pendant qu'il accomplira son devoir ou qui, par la suite sur la propriété de la Société, utilisera un langage de mépris ou injurieux envers un juge suite à l'adjudication quelconque faite par lui, perdra son droit d'exposer pour une durée d'un an à partir de cette date. Les juges sont particulièrement priés de faire rapport de toute infraction à cette règle.



# BOVINS LAITIERS

## RÈGLEMENTS

---

1. Toutes les **inscriptions**, incluant les frais applicables et le certificat d'assurance, devront être reçues au bureau de l'administration avant **20h00 le 10 août**. Obligatoire, numéro ATQ sur le formulaire d'inscription, si non l'animal sera refusé. Tout formulaire reçu après cette date ne sera pas accepté. S'il ne reste plus de stalles disponibles, les inscriptions seront retournées.
2. À noter que le nombre de bêtes par exposant, toutes les races, est limité à **dix (10)**, veaux inclus.
3. **Substituts :**  
Tous les animaux substituts doivent être déclarées par courriel au plus tard 17h00 le mercredi avant l'expo. Les substituts déclarés après ne seront pas enregistrés dans les catalogues. **Seulement trois (3) vaches seront éligibles pour la substitution.** Les substituts seront confirmés en même temps que les certificats d'enregistrement sont vérifiés. Le nombre total d'animaux exposés ne peut excéder le nombre inscrit, excluant les substituts.
4. Tout le bétail devra être sur place jeudi à minuit. **Tous les animaux resteront dans les stalles jusqu'au lundi, 17h00.**
5. Les certificats d'enregistrement et les records de production doivent accompagner les animaux, ils seront vérifiés vendredi de 9h00 à 12h00. Les exposants sont priés d'être disponibles pendant la vérification.
6. Trois (3) exposants et vingt-quatre (24) animaux par race sont requis pour qu'il y ait un jugement.
7. Quatre (4) bêtes constituent un troupeau pour la parade du dimanche. Les exposants doivent parader ou se voir retirer le prix en argent gagné.
8. **Jugements**  
Samedi 10h00 Toutes les races
9. Horaire du lavage  
Vendredi: 10h00  
Samedi: Toute la journée  
**Aucun lavage d'animaux ailleurs qu'à l'endroit désigné.**
10. Aucune ordure ou ventilateur électrique ne sera tolérée dans les allées derrière le bétail durant l'exposition.
11. Ni copeaux ou terre ne sera accepté comme litière, seulement de la paille ou du bran de scie peut être utilisé. La litière doit demeurer entre les marqueurs. Aucune Grande Balle.

**12. Falsification :** Les pratiques inaccoutumées dans l'agencement ne seront pas tolérées et tout animal en compétition devra être jugé par le jury en tant qu'à sa conformation naturelle et à ses conditions physiques naturelles.

**13. Reproduction :** Dans le cas de doute existant dans l'esprit des juges quant aux capacités de reproduction d'un animal, l'exposant devra fournir des preuves convaincantes pour la satisfaction des juges concernés.

**14. Rubans de championnat-toutes les races:** Tous les animaux devront avoir été exposés dans les classes régulières

**15. Code d'éthique pour exposants de vaches laitières :**

L'utilisation de pratiques ou procédures suivantes sont considérées inacceptables et définies comme un manque à l'éthique de la présentation des animaux enregistrés. En s'inscrivant, tout éleveur et exposant s'engage à respecter et à se soumettre aux codes d'éthique.

- a) Fausser l'âge d'un animal dans les classes où il est présenté.
- b) Balancer le pis par des moyens autres que de laisser du lait produit naturellement dans un ou les autres.
- c) Traiter ou masser une région quelconque du corps de l'animal plus particulièrement le pis de façon interne ou externe en utilisant des substances irritantes ou autres pour produire ou améliorer temporairement la conformation ou produire une animation ou état non naturel.
- d) Minimiser les effets de crampes ou de claudication par injection ou ingestion de drogue.
- e) Toutes interventions chirurgicales pratiquées dans le but de changer le contour naturel du corps, de la peau et des poils de l'animal est défendu. Il est permis d'enlever des verrues, des trayons surnuméraires, de la corne ainsi que de tondre, préparer la robe et tailler les sabots.
- f) L'insertion de substance étrangère sous la peau.
- g) Critiquer ou déranger le juge, les officiels ou les exposants ainsi que toute autre conduite discréditant la race et le jugement.

**16. Certificats de production :** Pas exigé.

**17.** Tous les articles et/ou animaux doivent être la propriété de l'exposant et selon les règlements de leur association respective. Le certificat d'enregistrement **doit** attester que l'animal est de **race pure** ou au moins posséder 75% du patrimoine héréditaire. Tous les animaux doivent être tatoués clairement selon le cas.

**18. Concours de Régisseurs de troupeau**

Concours ouvert à tout régisseur de troupeau qui montre au moins six (6) vaches laitières. Attribution au régisseur ou au propriétaire-exposant pour la meilleure présentation d'animaux. (\$40 \$30 \$20 \$10)

Propreté & renseignements 40%

Apparence	30%
Courtoisie	30%

## CLASSES

**Section 223:** Ayrshire  
**Section 224:** Jersey  
**Section 226:** Holstein

**4H / Jeunes Agriculteurs voir section Jeunes Agriculteurs pour information**

### VEUILLEZ-NOTER :

L'inscription d'un minimum de quatre animaux est requise pour chaque classe individuelle dans les sections suivantes, sinon ils seront transférés dans la classe suivante.

80\$, 75\$, 70\$, 65\$, 60\$, 50\$, 50\$, 50\$, 50\$, 50\$

Classe	Description
1	<b>Génisse junior</b> Née le ou après le 1 <sup>er</sup> mars 2019
2	<b>Génisse intermédiaire</b> Née entre le 1 <sup>er</sup> décembre 2018 et le 28 février 2019
3	<b>Génisse senior</b> Née entre le 1 <sup>er</sup> septembre et le 30 novembre 2018
4	<b>Un an (été)</b> Née entre le 1 <sup>er</sup> juin et le 31 août 2018
5	<b>Un an (junior)</b> Née entre le 1 <sup>er</sup> mars et le 31 mai 2018
6	<b>Un an (intermédiaire)</b> Née entre le 1 <sup>er</sup> décembre 2017 et le 28 février 2019
7	<b>Un an (senior)</b> Née entre le 1 <sup>er</sup> septembre et le 30 novembre 2018
<b>Championne Junior &amp; Championne Junior de Réserve</b>	
8	<b>Troupeau d'éleveur junior</b> En plus des primes réguliers, 100\$ sera décerné à chaque participant dans cette classe- Commandité par le comité Laitière Groupe de trois animaux, doivent avoir été élevé par le même éleveur (même préfixe) et l'éleveur doit être propriétaire d'au moins deux animaux de ce groupe. Chaque animal du groupe doit avoir été exposé dans une classe individuelle.

120\$, 110\$, 100\$, 90\$, 80\$, 70\$, 70\$ 70\$, 70\$, 70\$

Classe	Description
9	<b>Un an</b> Née le ou après le 1 <sup>er</sup> septembre 2017. En lactation.
10	<b>Deux ans (Junior)</b> Née entre le 1 <sup>er</sup> mars 2017 et le 31 août 2017. En lactation ou tarie, n'a pas eu de veau.
11	<b>Deux ans (Senior)</b> Née entre le 1 <sup>er</sup> septembre 2016 et le 28 février 2017. En lactation ou tarie, n'a pas eu de veau.
12	<b>Trois ans (Junior)</b> Née entre le 1 <sup>er</sup> Septembre 2016 et le 31 août 2016. En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vêler d'ici à huit semaines environ.
13	<b>Trois ans (Senior)</b> Née entre le 1 <sup>er</sup> septembre 2016 et le 29 février 2017. En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vêler d'ici à huit semaines environ.
14	<b>Quatre ans.</b> Née entre le 1 <sup>er</sup> septembre 2014 et le 31 août 2015. En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vêler d'ici à huit semaines environ.
15	<b>Cinq ans.</b> Née entre le 1 <sup>er</sup> septembre 2013 et le 31 août 2014. En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vêler d'ici à huit semaines environ.
16	<b>Vache mature</b> Née avant le 1 <sup>er</sup> septembre 2013. En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vêler d'ici à huit semaines environ.
<b>Grande Championne &amp; Grande Championne de Réserve</b>	
17	<b>Troupeau d'éleveur</b> En plus des primes réguliers, 200\$ sera décerné à chaque participant dans cette classes- Commandité par le comité Laitière Groupe de trois animaux, doivent avoir été élevé par le même éleveur (même préfixe) et l'éleveur doit être propriétaire d'au moins deux animaux de ce groupe. Chaque animal du groupe doit avoir été exposé dans une classe individuelle. Seulement un animal du troupeau d'Éleveur Junior peut être utilisé dans la classe Troupeau d'Éleveur.

### Propriété Élevé :

Le juge choisira le meilleur animal Propriété Élevé dans les classes 1 à 7 et 9 à 16. Une somme additionnelle de 40\$ sera remise à chacun de ces animaux.

## **Meilleur pis :**

Il n'y aura pas de classe **meilleur pis**, mais le juge choisira le meilleur pis dans les classes 9 à 16. Ruban seulement.

## **Ayrshire Concours totale performance :**

Les plaques ou rubans sont une gracieuseté de la Banque Nationale du Canada. Une plaque ou un ruban sera décerné à l'exposant de la vache Ayrshire qui accumulera le plus grand nombre de points calculés selon la méthode qui suit.

**Règlements :** Pour être admissible, une vache devra avoir été exposée, s'être classée parmi les trois premières dans une classe individuelle régulière. De plus, elle devra être enregistrée dans un programme de contrôle laitier reconnu et aussi être classifiée.

### **Points**

#### **1. Classement individuel**

Premier	200 points
Deuxième	150 points
Troisième	100 points
Prime Grande Championne	50 points
Prime Réserve Grande Championne	25 points

**2. Fabrication :** Lait, gras et protéine combinée pour le meilleur record officiel pour 305 jours.

**3. Classification :** Le pointage obtenu lors de la dernière classification multiplié par deux. Nous demanderons à chaque exposant d'inscrire leurs sujets dans cette classe au moment des jugements et de fournir les certificats de production.

# **TROPHÉES**

---

**John M. Beerwort & Famille**

Championne Suprême- inter-races

## **Section 223 – Ayrshire**

**Waterloo Coop**

Grande Championne

**Lyal Wilson**

Meilleur Pis classes 7, 8, 9 & 10

**Waterloo Coop**

Championne de Réserve

**Glen Cameron**

Meilleures 3 Femelles

**E. Côté**

Championne Junior

## **Section 224 – Jerseys**

**Waterloo Coop**

Grande Championne

**Waterloo Coop**

Troupeau d'Éleveur

**Cowansville C.I.B.C.**

Championne Réserve

## **Section 226 – Holsteins**

**The Cook Family**

Grande Championne

**Errol & Jackson Marsh**

Troupeau d'Éleveur Senior

**Waterloo Coop**

Championne Réserve

**F.G. Edwards**

Troupeau d'Éleveur Junior

**Waterloo Coop**

Meilleure Femelle 6 ans & plus, propriété élevée

**Conrad Riendeau Memorial**

Championne junior

**Waterloo Excel**

Meilleure Femelle 2 ans, propriété élevée

**Waterloo Coop**

Meilleure Femelle 3 ans, propriété élevée

**Sheldon Cook Memorial**

Meilleur Régisseur

**Melboro Holstein**

Meilleure Femelle 5 ans, propriété élevée

**Club Holstein Shefford-Brome**

Meilleure Femelle 4 ans, propriété élevée

# BOVINS DE BOUCHERIE

## RÈGLEMENTS

---

### 1. Finale Provinciale :

- a) Bien que l'Expo Brome demeure ouvert aux résidents de toutes les provinces, les résidents du Québec exposant dans ces sections seront également en compétition dans les championnats provinciaux.
- b) Il doit y avoir un minimum de cinq (5) animaux en compétition dans chaque classe de championnat provincial.

2. Toutes les inscriptions, incluant les frais applicables et le certificat d'assurance, devront être reçues au bureau de l'administration avant **20h00 le 10 août**. Obligatoire, numéro ATQ sur le formulaire d'inscription, sinon l'animal sera refusé. Tout formulaire reçu après cette date ne sera pas accepté. S'il ne reste plus de stalles disponibles, les inscriptions seront retournées.

3. Aucune ordure ou ventilateur électrique ne sera tolérée dans les allées derrière le bétail durant l'exposition.

4. Ni copeaux ou terre ne sera accepté comme litière, seulement de la paille ou du bran de scie peut être utilisé. La litière doit demeurer entre les marqueurs. Aucune Grande Balle.

5. Falsification : Les pratiques inaccoutumées dans l'agencement ne seront pas tolérées et tout animal en compétition devra être jugé par le jury en tant qu'à sa conformation naturelle et à ses conditions physiques naturelles.

6. Reproduction : Dans le cas de doute existant dans l'esprit des juges quant aux capacités de reproduction d'un animal, l'exposant devra fournir des preuves convaincantes pour la satisfaction des juges concernés.

7. Rubans de championnat-toutes les races : Tous les animaux devront avoir été exposés dans les classes régulières

8. Trois (3) bêtes constituent un troupeau pour la parade du dimanche. Les exposants doivent parader ou se voir retirer le prix en argent gagné. Pour la parade des bovins, habillement suggéré, la couleur de la race ou la couleur de la ferme.

### 9. Jugements

Vendredi 10h30 (Horaire à être déterminée avant l'expo)

### 10. Horaire du lavage

Vendredi : 5h00 to 11h30

**\*Aucun lavage d'animaux ailleurs qu'à l'endroit désigné.**

11. Trois (3) exposants et dix-huit (18) animaux par race sont requis pour qu'il y ait un jugement.

**12. Taureaux entravés :** Tous les taureaux âgés de plus de douze mois doivent être entravés au moyen d'un anneau ou autre. Cette règle s'applique en tout temps ou l'animal est sur le terrain d'exposition. Faute de se conformer à cette règle, les directeurs exigeront que l'animal soit exclu de sa classe et devra possiblement quitter les lieux.

### 13. Définitions

- a) Un **exposé** est l'unité d'un cheptel se qualifiant pour une inscription dans une classe spécifiée dans la classification. Tout animal enregistré, qu'il appartienne à une ou plusieurs personnes, individuellement ou collectivement, est considéré comme étant le produit de la ferme ou de l'unité d'élevage ou il est habituellement gardé.
- b) Un **exposant** est un éleveur ou une organisation qui expose des animaux ou des produits de la ferme devant un juge à l'heure spécifiée.
- c) Dans chaque classification, lorsque les mêmes intérêts sont répartis dans plus d'une unité d'élevage à titre particulier ou collectif, ces unités sont considérées comme une "**Unité d'élevage**". Dans tous les cas où il y a un doute qu'il existe plus qu'une unité d'élevage, on doit l'interpréter comme une seule unité d'élevage. La responsabilité d'établir la preuve que se sont deux unités d'élevage séparées est la responsabilité de l'exposant.
- d) **Pure race** signifie qu'un animal d'une race particulière qui est reconnue comme étant de race pure aux termes des règlements administratifs de l'association autorisée à enregistrer les animaux de cette race.

**14. Vérification des exposés :** La vérification est la responsabilité du comité d'exposition. Le comité doit exclure les animaux inéligibles et ceux qui ne sont pas identifiés positivement avant le jugement.

**15. Classes divisées :** Dans toutes les espèces, les classes peuvent être divisées à la discrétion du comité de l'exposition. Chacune des classes divisées est considérée par définition comme étant une classe séparée.

**16. Nombre d'exposés par unité d'élevage :** Chaque animal doit appartenir et être enregistré comme pure race au nom de l'exposant. Chaque spécimen doit être considéré comme un sujet d'exposition peu importe le nombre d'animaux dans la classe. Aucune restriction sur le nombre de participation dans les classes excluant la classe du troupeau de l'éleveur et la classe de la progéniture du père.

**17.** Veuillez noter que le nombre maximum d'animal par exhibition est de **quatorze (14)**, les veaux inclus. SACB réserve le droit de réduire le nombre d'entrée pour pouvoir héberger toutes les races dans l'espace alloué.

**18. Enregistrement de l'animal :** Tous les animaux exposés dans les classes individuelles doivent être enregistrés comme race pure à la date finale de l'inscription sauf les veaux de moins de trois mois qui doivent être visiblement tatoués les classes des deux ans et des vaches adultes. Les veaux



âgés de plus de trois mois doivent être enregistrés à moins que les règlements d'une association exigent que l'enregistrement soit fait à un âge plus avancé.

19. Seulement une roulotte est permise par exposant ou par race qu'ils ont inscrite.

**20. Concours de Régisseurs de troupeau**

Concours ouvert à tout régisseur de troupeau qui montre au moins six (6) animaux. Attribution au régisseur ou au propriétaire-exposant pour la meilleure présentation d'animaux. Un prix de 50.00\$ par race sera attribué en fonction des critères suivants :

Propreté & renseignements	40%
Apparence	30%
Courtoisie	30%

21. Tous les animaux dans la section 322 doivent être enregistrés.

**22. Substituts :**

N'inscrivez plus les substituts sur la formule d'inscription. Les substituts sont seulement à être annoncés jeudi lors de l'entrée. **Seulement trois (3) vaches seront éligibles pour la substitution.** Tous les animaux inscrits sur la formule d'entrée, le seront aussi sur le programme. Les substituts annoncés lors de l'arrivée jeudi seront seulement sur la liste de jugement. Le nombre total d'animaux exposés ne peut excéder le nombre inscrit, excluant les substituts.

23. Tout le bétail devra être sur place jeudi à 17h00. Tous les animaux resteront dans les stalles jusqu'au **lundi, 16h30.**

24. Les certificats d'enregistrement et les records de production doivent accompagner les animaux, ils seront vérifiés le jeudi. Les exposants sont priés d'être disponibles à cette heure pour la vérification.

25. Litterie : Un (1) balle de paille ou sac de ripes par animal présent, maximum de dix (10) sera fourni aux exposants de bovins de boucherie à leur arrivée. SVP indiquer votre préférence avec votre formulaire d'inscription.

## CLASSES

<b>Section 317</b>	Simmental
<b>Section 318</b>	Angus
<b>Section 319</b>	Hereford
<b>Section 320</b>	Shorthorn
<b>Section 321</b>	Charolais
<b>Section 322</b>	Toutes autres races

**4H / Jeunes Agriculteurs voir section Jeunes Agriculteurs pour information**

140\$, 120\$, 110\$, 100\$, 90\$, 80\$, 80\$, 80\$, 80\$, 80\$

### Classes de taureaux

Classe	Description
1	<b>Veau male</b> Né le ou après le 1er janvier 2019, âgé de trois mois au jour du jugement.
2	<b>Taureau 1 ans</b> Né entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018 <b>Champion Junior &amp; Champion Junior de Réserve</b>
3	<b>Taureau</b> Né entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017 <b>Champion Sénior Male et Champion Sénior de Réserve Male</b> <b>Grand Champion Male et Grand Champion de Réserve Male</b>

### Classes de femelles

Classe	Description
4	<b>Veau femelle</b> Née le ou après le 1er janvier 2019, âgé de trois mois au jour du jugement.
5	<b>Génisse</b> Né entre le 1er mai 2018 et le 31 décembre 2018
6	<b>Génisse</b> Né entre le 1er mars 2018 et le 30 avril 2018.
7	<b>Génisse</b> Né entre le 1er janvier 2018 et le 28 février 2018. <b>Championne Junior &amp; Championne Junior de Réserve</b>

8	<p><b>Vache</b> Née entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017, avec son veau de l'année 2019, naturel, de race, tatoué, veau sur pied. La vache et le veau doivent être jugés comme une seule entité. Cependant le veau est éligible à être exposé comme sujet dans la Classe 9 – Troupeau de l'éleveur. Le veau est aussi éligible à être exposé comme sujet dans les classes 1 ou 4. Par contre l'animal doit être enregistré</p>
9	<p><b>Vache</b> Née avant le 1er janvier 2017, avec son veau de l'année 2019, naturel, de race, tatoué, veau sur pied. La vache et le veau doivent être jugés comme une seule entité. Cependant le veau est éligible à être exposé comme sujet dans la Classe 9 – Troupeau de l'éleveur. Le veau est aussi éligible à être exposé comme sujet dans les classes 1 ou 4. Par contre l'animal doit être enregistré.</p>

### Classes de groupe

Classe	Description
10	<p><b>Troupeau de l'éleveur</b> Un groupe de trois animaux engendrés chez l'exposant, chacun des sexes devra être représenté. Chaque sujet doit avoir concouru dans l'une des classes précédentes. Au moins un sujet doit être la propriété de l'exposant. Une entrée seulement par exposant est permise.</p>
11	<p><b>Même père</b> Un groupe de trois (3) animaux engendrés par le même père, les deux sexes représentés, au moins un animal la propriété de l'exposant. Les animaux devront avoir été exposés auparavant dans d'autres classes. Une entrée seulement par exposant est permise</p>
<p><b><u>Classe de Génisse</u></b> <b><u>Jackpot Norman</u></b> <b><u>Taylor</u></b></p>	<p>Né le ou après le 1er Janvier 2019. Minimum de 3 mois au jour du jugement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Date limite d'inscription: 10 août</li> <li>◆ <b>Droit d'inscription :</b> \$25.00 avant le 10 Août, et \$50.00 après (non remboursable)</li> <li>◆ Jugement: Vendredi 10h00</li> <li>◆ <b>Les montants des prix seront:</b> Grand Champion: 250\$ et 60% des</li> </ul>

	droits d'inscription reçus Champion de réserve: 250\$ et 40% des droits d'inscription reçus
<b><u>Bourse Jerry Jackson Suprême (Inter-race)</u></b>	*Les Grands Champions provenant des autres expositions agricoles du Québec 2019 sont invités à participer à la 'Bourse Suprême'. Vous devez être inscrit aux classes ouvertes de Brome Fair. Les inscriptions seront acceptées jusqu'à 17h00 jeudi le 29 août 2019. Grand Champion (inter-race) \$500 Réserve \$250 Grande Championne (inter-race) \$500 Réserve \$250

## **TROPHÉES**

<b>Jerry Jackson Memorial</b>	Grand champion de tous
<b>J.D. Farms</b>	Meilleur Régisseur de troupeau
<b>Jerry Jackson Memorial</b>	Grande championne de tous
<b>Génisse Jackpot Norman Taylor</b>	

### **Section 317 – Simmental**

<b>C.I.B.C.</b>	Grand champion
<b>Todd Farms</b>	Meilleur troupeau d'éleveur

### **Section 318 – Angus**

<b>Bob Tawse Memorial</b>	Angus Suprême de tous
<b>J.D. Farms</b>	Angus Junior Femelle
	Taureau Angus Junior
<b>Todd Farms</b>	Meilleur troupeau d'éleveur

### **Section 320 – Shorthorn**

<b>Shadybrook</b>	Champion Suprême
<b>Millbrook Farm</b>	Grande Championne Femelle
<b>Ron Gibbs Memorial</b>	Grand Champion

### **Section 319 – Hereford**

<b>Royce E. Chamberlin</b>	Meilleur groupe
<b>Ghislaine Taylor Memorial</b>	Grande championne

# CHÈVRES

## RÈGLEMENTS

---

1. Finale Provinciale :
  - a) Bien que l'Expo Brome demeure ouvert aux résidents de toutes les provinces, les résidents du Québec exposant dans ces sections seront également en compétition dans les championnats provinciaux.
  - b) Il doit y avoir un minimum de 5 animaux en compétition dans chaque classe de championnat provincial.
2. Un minimum de trois (3) exposants et dix (10) animaux par race est nécessaire pour un jugement
3. Un minimum de trois (3) animaux par classe est nécessaire pour un jugement
4. L'âge des animaux est calculé en fonction de leur âge le 1<sup>er</sup> août.
5. Une unité d'élevage peut exposer un maximum de quinze (15) animaux par race. Un exposant peut les placer dans les classes appropriées. Aucune limite par classe.
6. **Substituts :**

Les substituts sont seulement à être annoncés jeudi lors de l'entrée. Tous les animaux inscrits sur la formule d'entrée, le seront aussi sur le programme. Les substituts annoncés lors de l'arrivée jeudi seront seulement sur la liste de jugement. Le nombre total d'animaux exposés ne peut excéder le nombre inscrit, excluant les substituts.
7. Tous les formulaires de participation, incluant les frais applicables et le certificat d'assurance, devront être au bureau de l'administration avant **20h00 le 10 août**. La date du cachet de la poste ne sera plus considérée.
8. Un droit d'inscription **d'exposant de 25\$** doit accompagner la formule.
9. Toutes les chèvres devront être sur place jeudi à minuit. Tous les animaux resteront dans les stalles jusqu'au **lundi, 17h30**.
10. Les certificats d'enregistrement et les records de production doivent accompagner les animaux, ils seront vérifiés vendredi de 9h00 à 12h00. Les exposants sont priés d'être disponibles pendant la vérification.
11. Toutes les chèvres devront être lisiblement tatouées et les tatouages doivent correspondre aux certificats d'enregistrement.
12. Un examen vétérinaire sera effectué sur le site de l'exposition soit par un vétérinaire ou un groupe de 3 membres en règle de la Société canadienne de la chèvre (chèvres laitières, chèvres angora) ou l'Association Canadienne de la chèvre de boucherie (chèvres de boer)

13. L'expertise sera sanctionnée par la Société canadienne de la chèvre (chèvres laitières, chèvres angora) et l'Association Canadienne de la chèvre de boucherie (chèvres de boer)
14. Jugement: Prendre note que les jugements débiteront à 10h00  
Chèvres Boer:           Dimanche 10h00  
Chèvres Laitières:     Dimanche 10h00  
Chèvres Angora:        Dimanche 14h00
15. Tous les animaux présentés dans les classes de groupe doivent avoir participé dans leurs classes régulières.
16. Les exposants peuvent s'inscrire seulement une fois dans chaque classe de groupe.
17. Tous les exposants doivent être en tenue appropriée pour présenter leurs animaux.
18. Seuls des rubans sont remis pour les classes de champions.
19. Pendant le jugement des chèvres, seul le juge, les membres du comité de chèvres de l'exposition de Brome et les exposants pourront prendre place dans l'enclos réservé au jugement.

## **20. Concours de Régisseurs de troupeau**

Ce concours est ouvert à tout régisseur ou propriétaire-exposant qui aura exposé au moins cinq (5) chèvres dans les différentes classes. (40\$, 30\$, 20\$, 10\$)

### **Attribution des points**

Pour la meilleure présentation des animaux, la qualité de ces derniers n'entrant pas en ligne de compte. Au moins 50% des points seront attribués à l'apparence, à la propreté et à la présentation des chèvres. Les autres 50% des points seront attribués aux régisseurs pour leur courtoisie et l'amabilité avec laquelle ils fourniront les informations demandées par le public ainsi que sur d'autres éléments à être établis par le comité des chèvres.

L'évaluation des candidats portera sur toutes ces qualités durant toutes les journées : vendredi, samedi, dimanche et lundi, et ce, à partir de 07h00 jusqu'à 22h00.

## CLASSES

### Section 658: Chèvres Boer

**4H / Jeunes Agriculteurs voir section Jeunes Agriculteurs pour information**

- Les chevrettes participant aux classes 1 à 4 ne doivent pas avoir chevrettés.
- Si une chevrette née en 2016 a déjà chevretté, elle sera jugée dans la classe 5.
- Les chèvres participant aux classes 5 à 8 doivent obligatoirement avoir chevrettées.

80\$, 70\$, 60\$, 50\$, 40\$, 20\$, 20\$, 20\$, 20\$, 20\$

### Chèvres Pur-sang

Classe	Description
1	<b>Chevrette</b> née du 1 mars 2019 au 30 juin 2019
2	<b>Chevrette</b> née du 1 novembre 2018 au 28 février 2019
3	<b>Chevrette</b> née du 1 juillet 2018 au 31 octobre 2018
4	<b>Chevrette</b> née du 1 novembre 2017 au 30 juin 2018
<b>Championne Junior &amp; Championne Junior de Réserve</b> <b><u>Les chevrettes participant aux classes 1 à 4 ne doivent pas avoir chevrettées</u></b>	
5	<b>Chèvre moins de 3 ans</b> née du 1 janvier, 2017 au 31 decembre , 2017 ou après si chevretté
6	<b>Chèvre 3 ans</b> née en 2016
7	<b>Chèvre 4 ans</b> née en 2015
8	<b>Chèvre 5 ans et plus</b> née avant 2015
<b>Championne Senior &amp; Championne Senior de Réserve</b> <b>Grand Championne &amp; Grand Championne de Réserve</b>	

**Les chèvres participant aux classes 5 à 8 doivent obligatoirement avoir chevrettés.**

**Les chèvres participant aux classes 1 à 8 doivent être sevrés.**

### **Boucs Pur-sang**

Classe	Description
9	<b>Chevreau</b> né du 1 mars 2019 au 30 juin 2019. <b><u>Doit être sevrés.</u></b>
10	<b>Chevreau</b> né du 1 novembre 2018 au 28 février 2019
11	<b>Chevreau</b> né du 1 juillet 2018 au 31 octobre 2018
<b>Champion Junior &amp; Champion Junior de Réserve</b>	
12	<b>Bouc 2 ans</b> né du 1 juillet 2017 au 30 juin 2018
13	<b>Bouc 3 ans et plus</b> né avant le 1 juillet, 2017.
<b>Champion Senior &amp; Champion Senior de Réserve</b> <b>Grand Champion &amp; Grand Champion de Réserve</b>	

### **Femelles à Pourcentage**

Classe	Description
14	<b>Chevrette de l'année</b> née en 2019 <b><u>Doivent être sevrés.</u></b>
15	<b>Chevrette 1 an</b> née en 2018
<b>Championne Junior &amp; Championne Junior de Réserve</b> <b><u>Les chevrettes participant aux classes 14 et 15 ne doivent pas avoir chevrettées.</u></b>	
16	<b>Chèvre 2 ans</b> née en 2017
17	<b>Chèvre 3 ans et plus</b> née avant 2017
<b>Champion Senior &amp; Champion Senior de Réserve</b> <b>Grand Champion &amp; Grand Champion de Réserve</b>	

### **Groupe**

**\*Maximum de 1 groupe par éleveur**

Classe	Description
18	<b>Progéniture de mère</b> 2 sujets de la même mère. <b><u>Max.1 groupe par éleveur.</u></b>



19	<b>Progéniture de père</b> 3 sujets du même père. <b>Max. 1 groupe par éleveur.</b>
20	<b>Troupeau de l'éleveur</b> 1 mâle et 3 femelles. <b>Max. 1 groupe par éleveur.</b>

### Chèvres Laitières

**Section 653:** Alpine

**Section 654:** Saanen

**Section 655:** Nubienne

**Section 656:** Toggenburg

**Section 657:** LaMancha

80\$, 70\$, 60\$, 50\$, 40\$, 20\$, 20\$, 20\$, 20\$, 20\$

Classe	Description
1	<b>Chevrette, 1-6 mois</b> née après le 1 février 2019.
2	<b>Chevrette, 6-12 mois</b> née entre le 1 août 2018 et le 31 janvier 2019.
3	<b>Chevrette, 12-24 mois</b> née entre le 1 août 2017 et le 31 janvier 2019.
<b>Junior Champion &amp; Reserve Junior Champion</b>	

### En lactation

Classe	Description
4	<b>Chèvre, 12-24 mois</b> née entre le 1 août 2017 et le 31 juillet 2018.
5	<b>Chèvre, 24-36 mois</b> née entre le 1 août 2016 et le 31 juillet 2017.
6	<b>Chèvre, 36-60 mois</b> née entre le 1 août 2014 et le 31 juillet 2016.
7	<b>Chèvre, over 60 mois</b> née le ou avant le 31 juillet 2014.
<b>Senior Champion &amp; Reserve Senior Champion</b>	
<b>Grand Champion &amp; Reserve Grand Champion</b>	
8	<b>Troupeau</b> Quatre (4) sujets, propriété de l'exposant, dont deux (2) sujets au moins en lactation.

9	<p><b>Meilleur pis</b> Le juge désignera les deux (2) meilleurs pis dans chaque classe. Les sujets ainsi désignés concourront pour le premier et le deuxième meilleur pis de l'exposition de la race. Prix en argent pour 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> place seulement.</p>
---	--

**Section 659: Chèvres Angora**

80\$, 70\$, 60\$, 50\$, 40\$, 20\$, 20\$, 20\$, 20\$, 20\$

Classe	Description
1	<b>Cheveau</b> né le ou après le 1 août 2018.
2	<b>Cheveau</b> né entre le 1 août 2016 et le 31 juillet 2018.
3	<b>Bouc</b> né avant le 31 juillet 2017.
<b>Grand Champion &amp; Grand Champion de Réserve</b>	
4	<b>Chevrette</b> née le ou après le 1 août 2018.
5	<b>Chevrette</b> née entre le 1 août 2017 et le 31 juillet 2018.
6	<b>Chèvre jeune adulte</b> née entre le 1 août 2016 et le 31 juillet 2017.
7	<b>Chèvre jeune adulte</b> née entre le 1 août 2015 et le 31 juillet 2016.
8	<b>Chèvre</b> née le ou avant le 31 juillet 2015.
<b>Grande championne &amp; Grande championne de réserve</b>	
9	<b>Progéniture du père</b> Groupe de trois (3) sujets issus du même père, au moins un (1) sujet propriété de l'exposant
10	<b>Troupeau de l'éleveur</b> Groupe de trois (3) sujets, propriété de l'exposant, comprenant un (1) bouc et deux (2) femelles

# CHEVAUX

## RÈGLEMENTS

---

1. **Finale Provinciale :**
  - a) Bien que l'Expo Brome demeure ouvert aux résidents de toutes les provinces, les résidents du Québec exposant dans ces sections seront également en compétition dans les championnats provinciaux.
  - b) Il doit y avoir un minimum de cinq (5) animaux en compétition dans chaque classe de championnat provincial.
2. **Tous les formulaires d'inscription**, incluant les frais applicables et le certificat d'assurance, devront être reçus au bureau de l'administration **avant 20h00 le 10 août**. Tout formulaire reçu après cette date ne sera pas accepté. Le cachet de la poste ne sera pas considéré. S'il ne reste plus de stalles disponibles, les inscriptions seront refusées et retournées.
3. Un droit d'inscription d'exposant de 25\$ doit accompagner chaque inscription.
4. Sur les inscriptions, on devra donner le nom et l'adresse complète du propriétaire, le nom de l'animal (s'il en a un) et son âge. Les formulaires doivent être lisiblement complétés. Une photocopie du certificat d'enregistrement du cheval doit accompagner le formulaire d'inscription.
5. **TOUS LES CHEVAUX ET PONEYS DOIVENT AVOIR PASSÉ L'EXAMEN COGGINS POUR L'ANNÉE EN COURS. Il n'est pas nécessaire de l'inclure avec la formule d'inscription. Le certificat original doit accompagner l'animal lors de l'arrivée sur les terrains de l'expo. L'entrée aux écuries sera refusée si le certificat n'est pas présenté.**
6. Pas d'attache à l'extérieur.
7. Les exposants sont priés d'entrer par la **barrière C** et de se rendre au bureau du comité des chevaux situé aux écuries. Les chevaux ne devront pas être débarqués avant que les papiers d'enregistrement et preuve de l'examen Coggins soit vérifiée.
8. **Arrivé et départs :**
  - a) **Présentation :** Tout exposant inscrit dans les classes de présentation doit arriver sur le terrain d'exposition avant 21h00 jeudi. Il ne doit pas quitter avant **lundi à 17h00**
  - b) **Licou :** Les exposants des sections **101-102-103-104-105** et des sections **140-141-142-143-144-145-146-147-150-154-155-160-161-164**, en compétition uniquement dans les épreuves de licou, doivent arriver jeudi matin entre 4h00 et 7h00. Ils doivent quitter le même jour après 16h00. Les chevaux légers et les poneys participant

exclusivement au licou peuvent être logés dans les stalles des chevaux de course le mercredi soir si toutes les autres écuries sont assignées pour la fin de semaine (les exposants doivent indiquer sur leur formulaire d'inscription s'ils souhaitent rester mercredi soir).

9. Les stalles doivent être nettoyées pour 17h00 lundi, et le fumier déposé dans les allées. Si non, les primes seront confisquées.
10. Aucun ajout aux classes après le 10 août ne sera accepté.
11. Si un seul animal est montré dans une classe ou section, le juge pourra, à sa discrétion, accorder une prime. Un prix sera accordé, si le juge considère que l'animal mérite cette récompense.
12. **Classes de chevaux de trait présenté au licou.** Les certificats d'enregistrement devront être présentés au juge pendant son jugement. Les poulains et pouliches de l'année en cours qui ne sont pas entièrement enregistrés devront avoir un numéro de dossier de pré-enregistrement avec le C.N.I. Un cheval enregistré ne pourra pas concourir dans une classe de races croisées. Toutes classes d'élevage enregistrées doivent l'être avec le **Canadian Livestock Records, Ottawa.**
13. Les juments poulinières doivent être accompagnées de leur poulain de l'année présenté au licou. Le certificat d'enregistrement doit être produit si le poulain n'est pas présent.
14. Les paires de chevaux peuvent être exhibés un à la fois aussi bien qu'en paire. Le cheval seul et les paires doivent être inscrits et être la propriété de l'exposant.
15. Toute personne qui présentera des animaux enregistrés comme animaux croisés sera disqualifiée. Tous les hongres de trait sont considérés comme race croisée.
16. Toutes les classes avec restrictions d'âge, devront être vérifiées au moyen de leur carte d'assurance maladie. Une photocopie doit accompagner la formule d'inscription. Tous les âges doivent être au 1er janvier de l'année de l'exposition
17. Les exposants doivent porter le costume approprié pour toute classe de chevaux ainsi que pendant la parade.
18. Les exposants ne peuvent pas s'adresser au juge. Si un exposant croit qu'il y a un problème, il doit en faire part au maître de piste ou le gérant du spectacle.
19. Les chevaux qui sont conduits ou montés pendant la compétition, doivent l'être pendant la parade du dimanche et non tenus au licou.
20. Tous les chevaux doivent être lavés à l'endroit indiqué. Aucun lavage n'est permis près des écuries.
21. Toutes les stalles doivent être propres et en ordre en tout temps. Les comités des chevaux se réservent le droit de vérifier.

22. Toutes les zones de camping doivent être propres et rangées.

23. Définitions :

- a) Un **exposé** se définit comme suit: un ou plusieurs unités animales se qualifiant pour une inscription dans une classe spécifiée dans la classification. Tout animal enregistré, qu'il appartienne à une ou plusieurs personnes, individuellement ou collectivement, est considéré comme étant le produit de la ferme ou de l'unité d'élevage ou il est habituellement gardé.
- b) Un **exposant** est un éleveur ou une organisation qui expose des animaux ou des produits de la ferme devant un juge à l'heure spécifiée.
- c) Dans chaque classification, lorsque les mêmes intérêts sont répartis dans plus d'une unité d'élevage à titre particulier ou collectif, ces unités sont considérées comme une "**unité d'élevage**". Dans tous les cas où il y a un doute qu'il existe plus qu'une unité d'élevage, on doit l'interpréter comme une seule unité d'élevage. La responsabilité d'établir la preuve que ce sont deux unités d'élevage séparées est la responsabilité de l'exposant.
- d) **Pure race** signifie qu'un animal d'une race particulière qui est reconnue comme étant de race pure aux termes des règlements administratifs de l'association autorisée à enregistrer les animaux de cette race

24. **Vérification des exposés.** La vérification des exposés est la responsabilité du comité d'exposition. Le comité doit exclure les animaux inéligibles et ceux qui ne sont pas identifiés positivement avant le jugement.

25. **Classes divisées :** Dans toutes les espèces, les classes peuvent être divisées à la discrétion du juge lorsque le nombre d'exposés dans une classe est considéré en excès. Les deux sections seront toujours considérées comme une classe.

26. **Enregistrement de l'animal :** Tous les exposés doivent être la propriété et être enregistrés comme race pure au nom de l'exposant. Noter l'exception dans la classe de descendance de l'étalon. L'enregistrement de tout animal de trait doit accompagner le formulaire d'inscription ou, dans le cas de poulains/pouliches du printemps ou de l'été, un certificat d'élevage doit être disponible.

27. **Défense de fumer.** Il est strictement interdit de fumer dans les écuries

28. Aucun véhicule, remorque à chevaux ou voiture ne sera autorisé entre les écuries. Il y aura un stationnement à l'arrière.

29. **Concours de l'exposant (prix pour chevaux lourds et légers séparés)**

Prix de l'exposant, basé sur la qualité de l'exposant.

Décor et propreté 50%

Informations au public 25%

Politesse

25%

40\$ 30\$ 20\$ 10\$

30. **Trophées** : Tous les trophées des chevaux légers et de traits doivent rester sur les lieux de l'Expo. Les trophées doivent être retournés aux bureaux lundi à 15h00 ou les primes seront confisqués.
31. **Campeurs de Chevaux Légers et de Traits** : Un emplacement sera attribué par famille. Une deuxième place peut être demandée. L'emplacement sera attribué en fonction de la demande et de la disponibilité. Les tentes de campings ne sont pas autorisées. **Important : Tous les campeurs doivent avoir une alarme à feu, un détecteur de monoxyde de carbone et un extincteur d'incendie.**
32. Seuls les véhicules motorisés autorisés par le bureau de l'Expo peuvent circuler sur le terrain (voiturettes de golf, RTV).
33. Tous les chevaux et poneys (attelés ou montés) doivent être au pas jusqu'à ce qu'ils soient sur la traque et doivent être au pas lorsqu'ils débarquent de la traque. (Toute infraction à cette règle entraînera la perte de toute prime attribuée.)
34. Les poneys au pas ou montés doivent utiliser l'allée des poneys.
35. Le comité des chevaux réserve le droit de retirer les classes individuelles avec moins de 3 entrées et les classes d'équipes avec moins de 2 entrées.

**\*\*\*Avant de critiquer un bénévole, soyez prêt à assumer ses responsabilités\*\*\***

**N'oubliez pas de remercier nos bénévoles pour leur temps et leur dévouement.**

## CLASSES DE CHEVAUX DE TRAIT

**Section 101:** Canadien  
**Section 102:** Percheron  
**Section 103:** Clyde  
**Section 104:** Belge  
**Section 105:** Tout autre cheval de trait enregistrés

**4H / Jeunes Agriculteurs voir section Jeunes Agriculteurs pour information**

**Classes Championnat (Rubans seulement):** Rubans pour junior, senior et grand champion étalon (C4, C5, C6) et jument (C1, C2, C3). Un ruban pour chaque race (section).

100\$, 90\$, 75\$, 60\$, 55\$, 50\$, 40\$, 35\$, 25\$, 20\$

Classe	Description
1	Poulain, pouliche né pendant l'année courante
2	Poulain d'un an
3	Poulain de deux ans.
<b>C1 : Championnat Junior</b>	
4	Poulain de trois ans et plus
<b>C2 : Championnat Sénior</b> <b>C3 : Grand Champion</b>	
5	Jument poulinière. Devant mettre bas au cours de l'année ou a pouliné pendant l'année. L'exposant devra montrer la jument avec son poulain ou pouliche sur pieds ou le certificat d'enregistrement devra être fourni si le poulain ou la pouliche ne sont pas exposés
6	Pouliche d'un an
7	Pouliche de deux ans
<b>C4 : Championnat Junior</b>	
8	Pouliche de trois ans et plus
9	Jument stérile de 4, 5 ou 6 ans.
10	Jument âgée de 7 ans et plus
<b>C5 : Championnat Sénior</b> <b>C6 : Grande Championne</b>	

11	<b>Descendant de l'étalon.</b> Trois sujets, peu importe l'âge, issus d'un même étalon. Chaque sujet doit avoir été exposé dans sa propre classe, si elle est offerte. Au moins un sujet doit appartenir à l'exposant, être de race pure et être enregistré à son nom
12	<b>Descendant de la jument.</b> Deux sujets, peu importe l'âge, issus d'une même jument. Chaque sujet doit avoir été exposé dans sa propre classe, si elle est offerte. Les deux sujets doivent appartenir à l'exposant, être de race pure et être enregistré à son nom
13	<b>Troupeau de l'éleveur :</b> Étalon et trois juments. Chaque sujet doit appartenir à l'exposant

**RUBAN SEULEMENT**  
**Championnat Suprême toutes races**

**Section 123:** Tout cheval de trait enregistré

110\$, 100\$, 90\$, 80\$, 70\$, & 60\$ (autres cinq places)

14	Paire de chevaux de trait enregistrés. Toute race pouvant concourir. Hongres enregistrés non-éligibles pour cette classe. <b>Trophée William Nelson.</b>
----	--

**Section 124 :** Toutes races de trait et légers

15	<b>Trophée Mason Ashley Martin</b> pour la descendance du mâle ou de progéniture de la femelle. Ouvert aux catégories cheval de trait et cheval léger. Chevaux enregistrés seulement. Voir les détails dans les pages des trophées.
----	---

**Section 112:** Cheval Canadien

100\$, 90\$, 80\$, 70\$, 60\$, 60\$, 60\$, 60\$, 60\$, 60\$

Classe	Description
1 A	Un cheval Canadien ou plus, attelé à une voiture antique, tenue de soirée. Une fois chaque journée, samedi et dimanche.



1 B	Un cheval Canadien ou plus, attelé à une voiture antique, tenue de soirée. Une fois chaque journée, samedi et dimanche.
2	Une paire de chevaux Canadien attelé à une voiture à quatre roues
3	Chevaux Canadiens attelés en flèche, à une voiture à quatre roues ou à deux roues
4	Une paire de chevaux Canadien attelé à une voiture à quatre roues ou à deux roues. Conduite par une femme

**Prix pour les classes suivantes**

110\$, 100\$, 90\$, 80\$, 70\$, 60\$, 50\$, 50\$, 50\$, 50\$

Classe	Description
5	Attelage de quatre chevaux Canadiens, attelé à une voiture à quatre roues, à deux roues ou un véhicule antique.
6	Chevaux Canadiens attelés en arbalète à une voiture ou express à quatre roues.

**Section 113: Cheval de trait races croisées**

30\$, 25\$, 20\$, 15\$, 12\$

15	Jument et poulain ou pouliche de trait en licou
16	Cheval de trait croisé un an et deux ans.
17	Cheval de trait croisé, hongre trois ans et plus.

**Section 114: Enregistré ou croisé**

\*Tous les attelages de chevaux de trait requièrent un conducteur et son assistant en tenue réglementaire.

90\$, 80\$, 70\$, 60\$, 50\$, 40\$ (pour 6e-10e), 25\$ (autres)

21	Jument ou cheval hongre de trait, une entrée par exposant. Le cheval se classant 1 <sup>er</sup> recevra le <b>Trophée Earl Marsh</b> pour le meilleur cheval de trait présenté à l'exposition de Brome. Le cheval propriété d'un
----	---

	résident permanent du Comté de Brome se classant le premier se verra décerné le <b>Trophée T.D. Frizzle</b> .
22	Un cheval de trait attelé à <b>une</b> voiture à deux roues, conduite par une femme en tenue de soirée de 18 ans ou plus. <b>Trophée Bill Blackwood Memorial</b>
23	Chevaux attelés en flèche, à une voiture à quatre roues ou à deux roues. <b>Trophée Guy Yates</b> .
24	Trois chevaux attelés en <b>arbalète</b> à une voiture à quatre roues. Pas nécessairement la propriété de l'exposant.
25	Chevaux attelés en troïka, à une <b>voiture</b> à quatre roues. Pas nécessairement la propriété de l'exposant.
26	Une paire de chevaux de trait <b>attelé</b> à une voiture à quatre roues. <b>Trophée J.C. Blackwood</b>
27	Paire de chevaux de trait, enregistrés ou croisés, attelés à une voiture à quatre roues. Course à <b>obstacles</b> . La meilleure paire de chevaux de trait du Comté de Brome recevra le <b>Trophée Clyde Jersey</b>
28	Paire de chevaux de trait attelés à une voiture à quatre roues. Conduite par une femme de 18 <b>ans</b> et plus. <b>Trophée Natasha Lavigne</b>
29	Garçon ou fille 8 à 12 ans. Paire de chevaux de trait attelé à une voiture à quatre roues. Chaque conducteur ou conductrice doit contrôler son attelage par elle-même ou lui-même. Chaque jeune doit être accompagné d'un adulte, 18 ans et plus., qui est capable de conduire. <u>Le jeune ne doit pas être attaché, si non l'entrée sera disqualifiée.</u> <b>Trophée Sam Evans</b> .
30	Garçon ou fille 13 ans à 17 ans. Paire de chevaux de trait attelé à une voiture à quatre roues. Chaque conducteur ou conductrice doit contrôler son attelage par elle-même ou lui-même. Chaque jeune doit être accompagné d'un adulte, 18 ans ou plus, est capable de conduire. <u>Le jeune ne doit pas être attaché, si non l'entrée sera disqualifiée.</u> <b>Trophée Sam Evans</b>
31	Chevaux attelés en flèche à une voiture à quatre roues, course à obstacle.

110\$, 100\$, 90\$, 80\$, 70\$ & 50\$ (autres jusqu'à 14)

32	Attelage de quatre chevaux de trait, attelé à une voiture à quatre roues, pas nécessairement la propriété de l'exposant. <b>Trophée Robert Douglas</b>
----	--

275\$, 200\$, 150\$, 140\$, 130\$, 120\$, 110\$ & 75\$ (autres jusqu'à 12)

33	Attelage de six chevaux de trait, attelé à une voiture à quatre roues, pas nécessairement la propriété de l'exposant. <b>Trophée McPherson.</b>
----	---

### Classes de rubans et trophée seulement

Classe	Description
34	<b>Trophée David Anderson Memorial</b> Cheval de trait simple, poids lourd ou léger, compétition "Skidding". Compétition chronométrée. Tous les chevaux doivent avoir pris part à une ou plusieurs compétitions dans les classes régulières ou spéciales. (classes de rubans et trophée seulement).
35	Un cheval de trait attelé à une voiture à deux roues, conduite par un garçon ou fille en tenue de soirée de 13 à 17 ans. Chaque jeune doit être accompagné d'un adulte, 18+ ans, qui est capable de conduire
36	Cheval de trait attelé à une voiture (cart), 8 à 12 ans. Chaque conducteur ou conductrice doit contrôler son attelage par elle-même ou par lui-même. Le jeune ne doit pas être attaché, sinon, l'entrée sera disqualifiée. Chaque jeune doit être accompagné d'un adulte, 18+ ans, qui est capable de conduire
37	Classe costumée du fermier. 15 ans et plus. Chevaux attelés. Pas et trot seulement. Pas de véhicules.

## **JEUNES RURAUX : CHEVAUX LÉGERS ET DE TRAIT**

**VOIR RÈGLES SUR LA PAGE 55.**

**Un casque protecteur est obligatoire pour les classes d'équitation.**

### **Section 470: Équitation**

48\$, 44\$, 40\$, 36\$, 32\$ & 28\$ (autres)

#### **Western :**

Classe	Description
1	Exposant 12 ans et moins avant le 1er Janvier. Pas, trot.
2	13 à 21 ans avant le 1er Janvier. Pas, trot, galop.

#### **English :**

3	12 ans et moins avant le 1er Janvier. Pas, Trot.
---	--

4	13 à 21 ans avant le 1er Janvier. Pas, trot, galop.
---	---

**Section 475: Présentation de chevaux légers,  
chevaux lourds et poneys**

48\$, 44\$, 40\$, 36\$, 32\$ & 28\$ (autres)

1	12 ans et moins avant le 1er Janvier.
2	13 à 21 ans avant le 1er Janvier.

## **AUTRES CLASSES**

---

**Section 435: Jugements**

Meilleur 5 Peewee: 15\$, Meilleur 5 Junior 32\$, Meilleur 5 Senior: 32\$

1	Peewee: 5 à 7 ans
2	Junior: 8 à 16 ans
3	Senior: 17 à 25 ans

**Classe de costumes**

Dimanche le 1 septembre 2019 immédiatement après les jugements.

Pour tous les 4-H retraités (21 et plus) qui ont déjà participé et qui ne sont maintenant plus éligibles en âge mais pas en esprit, l'exposition de Brome vous invite à participer à un concours de costume pour voir si vous vous rappelez les habilités qui vous ont été enseignées lors de votre passage parmi les 4-H. Classe de rubans seulement.

**\*\*\*Jeunes Ruraux, Chevaux Légers et Traits : SVP vous assurer  
que vos inscriptions soient reçues par l'administration avant le  
10 aout à 20h00.**

## **CLASSES POUR CHEVAUX LÉGERS & PONEYS**

- Section 140:** Morgan
- Section 141:** Quarter Horse
- Section 142:** Standard bred
- Section 143:** Appaloosa
- Section 144:** Paint
- Section 145:** Arabian
- Section 146:** American Saddlebred
- Section 147:** Friesian
- Section 150:** Chevaux miniatures enregistrés
- Section 154:** Toutes autres races enregistrées
- Section 155:** Races croisées légères
- Section 160:** Poney Hackney
- Section 161:** Poney Welsh
- Section 165:** Toutes autres races de poney enregistrées

**Jeunes Agriculteurs Chevaux - voir section Jeunes Agriculteurs pour information**

**Sections 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 154**  
\$45, \$40, \$35, \$30, \$25

**Sections 150, 160, 161, 164, 165**  
\$40, \$35, \$30, \$25, \$20

### **Classes Championnat (Rubans seulement):**

Rubans pour junior, senior et grand champion étalon (C4, C5, C6) et jument (C1, C2, C3). Un ruban pour chaque race (section).

Classe	Description
41	Poulain ou pouliche né l'année en cours
42	Poulain ou pouliche d'un an
43	Pouliche de deux ans
<b>C1: Championnat Junior</b>	
44	Pouliche de trois ans
45	Jument poulinière de 4, 5 ou 6 ans

46	Jument poulinière de 7 ans et plus
47	Jument poulinière avec poulain ou pouliche de l'année en cours
<b>C2: Championnat Sénior</b> <b>C3: Grande Championne</b>	
48	Étalon de deux ans
<b>C4: Championnat Junior</b>	
49	Étalon de trois ans et plus
<b>C5: Championnat Sénior</b> <b>C6: Grand Champion</b>	
50	Hongre enregistré, 2 ans et plus
51	<b>Descendant du mâle</b> ; Trois animaux, tout âge, du même étalon. Chaque animal doit avoir été présenté auparavant dans leur classe régulière si elle a été offerte. Les animaux doivent être inscrit et enregistrés au nom du propriétaire. Une unité par exposant.
52	<b>Descendant de la jument</b> : Deux animaux, tout âge, de la même jument. Chaque animal doit avoir été présenté auparavant dans leur classe régulière si elle a été offerte. Les animaux doivent être inscrit et enregistrés au nom du propriétaire. Une unité par exposant.

### Section 155: Races croisées légères

35\$, 30\$, 25\$, 20\$, 18\$

53	Jument ou hongre, au licou, 3 ans et plus, race légère.
----	---

### Section 124 : Toutes races de trait & légers

54	<b>"Trophée Mason Ashley Martin"</b> pour la descendance du mâle ou la progéniture de la femelle. Ouvert aux catégories poids lourds et poids légers. Chevaux enregistrés seulement. Voir les détails dans les pages des trophées.
----	--

## CLASSES DE PERFORMANCE

### Section 170: Classes d'attelage et en selle

\*Les classes dans la section 170 sont ouverts aux cavaliers/cavalières âgés de 18 ans et plus

80\$, 70\$, 60\$, 50\$, 40\$

Section	Classe	Description
170	54	Cheval routier attelé à une voiture à 2 roues. Classe en jeu. <b>Trophée Baxter Williams.</b>
	55	« Green Road Horse to Bike » commandité par Kubota Max Gagné & Fils Inc. <i>Cheval standardbred dans sa première ou deuxième année consécutive d'exposition</i> <b>Primes additionnels ajoutés aux primes BCAS</b> 1 <sup>ière</sup> : 770\$ 2 <sup>e</sup> : 330\$ 3 <sup>e</sup> : 190\$ 4 <sup>e</sup> : 130\$ 5 <sup>e</sup> : 80\$
	56	Cheval routier attelé à une voiture à quatre roues. <b>Trophée Stewart</b>
	57	Cheval routier attelé à une voiture à quatre roues. <b>Trophée Raymond McMahon.</b>
	58	Cheval routier attelé à une voiture à deux roues.

### Section 171: Cheval Attelé, "Saddle Seat", Combinaison

\*Les classes dans la section 171 ouverte aux cavaliers/ cavalières âgés de 16 ans et plus.

**\*Les casques d'équitation sont MANDATOIRE pour les cavaliers âgés de moins de 18 ans.**

\*Les chevaux dans cette section ne sont pas éligibles pour les classes dans la section 173

60\$, 50\$, 40\$, 35\$, 25\$

Section	Classe	Description
171	59	Cheval sous harnais ouvert. <b>Trophée Miles Rhicard.</b>

60	<b>Classe ouverte</b> Cheval attelé à une voiture à quatre roues, conduit par une femme. Résidente permanente et cheval du Comté de Brome concourent séparément pour le <b>Trophée Lady Memorial</b> .
61	<b>Classe ouverte</b> Cheval attelé à une voiture à quatre roues conduit par un homme. Résident permanent et cheval du Comté de Brome concourent séparément pour le " <b>Trophée Delbert Tibbits</b> ". Gagnant de cette classe sera présenté le " <b>Trophée James (Sonny) Henderson</b> ".
62	<b>Classe ouverte</b> palefrenier, simple. Conduit par un homme ou une femme.
63	<b>Classe ouverte</b> combinée. Seulement le cheval compte. Cavalier/cavalière ou le conducteur/ conductrice peut être différent. <b>Trophée Harry Wallace</b> .
64	<b>Classe ouverte</b> Cavalière, "saddle seat", Cheval 60%. Cavalière 40%. Chevaux ne sont pas éligibles pour classes 66 ou 67.
65	<b>Classe ouverte</b> , selle "saddle seat", Plaisance Anglais. Chevaux ne sont pas éligibles pour classe 66 ou 67. <b>Trophée Little Valley Kingpin</b> pour meilleur Morgan.

### Section 172: Selle Anglaise et Selle Western

\*Les classes dans la section 172 ouvertes aux cavaliers/ cavalières âgés de 18 ans et plus

\*Les chevaux dans cette classe ne sont pas éligibles pour la section 173

60\$, 50\$, 40\$, 35\$, 25\$

Section	Classe	Description
172	66	Plaisance classique. Chevaux ne sont pas éligibles pour classe 64 & 65.
	67	Équitation classique. Chevaux ne sont pas éligibles pour classe 64 & 65.
	68	Paire de chevaux de selle. Vêtements style western, "saddle seat" ou classique.
	69	Plaisance western.



	70	Obéissance aux commandements, western
	71	Équitation western
	72	« Fanny Ride » à 5\$. Le cavalier/cavalière doit apporter un billet de 5\$ pour participer. Le gagnant prend tout. (aucune bourse d'argent)
	73	Classe ouverte costumé. Cavaliers/Cavalières en tenue arabe. Galop contrôlé.
	74	Parade western. Equipement et vêtements 25%. Performance 75%. <b>Trophée Karen Brooks</b>

### Section 173: Gymkhana

\*Les classes dans la section 173 ouvertes aux cavaliers/ cavalières âgés de 18 ans et plus

\*Les chevaux participant dans cette section ne sont pas éligibles pour autres sections de Performance

\* Aucune allocation de temps ne sera accordée pour les changements de selle ou autre.

\* Tout cavalier(ère) qui se heurte intentionnellement à la clôture ou à la barrière pour arrêter son cheval sera disqualifié de la classe et ne pourra pas participer à d'autres épreuves

\*Cavaliers/cavalières doivent porter les vêtements de style western

60\$, 50\$, 40\$, 35\$, 25\$

Section	Classe	Description
173	75	Course de drapeau.
	76	Course de barils.
	77	Trou de serrure.
	78	Course 'BIG T'

### Section 174: Gymkhana Jeunesse

\*Les classes dans la section 174 ouvertes aux cavaliers/ cavalières âgés de 13 à 17 ans.

\*Les chevaux participant dans cette section ne sont pas éligibles pour autres sections de Performance

\* Aucune allocation de temps ne sera accordée pour les changements de selle ou autre.

\* Tout cavalier(ère) qui se heurte intentionnellement à la clôture ou à la barrière pour arrêter son cheval sera disqualifié de la classe et ne pourra pas participer à d'autres épreuves

\*Cavaliers/cavalières doivent porter les vêtements de style western

**\* Casques d'équitation sont OBLIGATOIRE.**

60\$, 50\$, 40\$, 35\$, 25\$

Section	Classe	Description
174	33	Course de drapeau.
	34	Course de barils.
	35	Trou de serrure.
	36	Course 'BIG T'

### **Section 179: Poney Attelé**

\*Les classes dans la section 179 ouvertes aux cavaliers/cavalières âgés de 15 ans et moins sauf les exceptions stipulées

\*Aucun étalon n'est permis dans les classes des jeunes (14.2 main et moins)

\*Jugé 60% cavalier(ère), 40% poney

**\*Casques d'équitation sont**

**OBLIGATOIRE pour les classes en selles et attelés**

40\$, 35\$, 30\$, 25\$, 20\$ & 5\$ (autres)

Section	Class	Description
179	8	Poney attelé à une voiture à 2 roues ou à 4 roues.
	30	Poney attelé à un chariot à deux roues.

## Section 180: Jeunes Cavalier(ière) en Selle ou Attelé

\*Les classes dans la section 180 ouvertes aux cavaliers/ cavalières âgés de 17 ans et moins

\*Aucun étalon n'est permis dans les classes des jeunes cavaliers/cavalières

**\*Casques d'équitation sont OBLIGATOIRE.**

60\$, 50\$, 40\$, 35\$, 25\$

Section	Class	Description
180	79	Plaisance Anglais, Trophée à la mémoire de <b>Christy Trew</b>
	80	Plaisance western.
	81	Attelage ouvert. Cheval attelé à une voiture à deux ou à quatre roues.
	83	Obéissance aux commandements, selle Anglais
	84	Obéissance aux commandements, western.
	85	Sac musical.
	86	Equitation Western
	87	Equitation Classique

## Section 181: Poney en Selle

\*Les classes dans la section 181 ouvertes aux cavaliers/cavalières âgés de 15 ans et moins sauf les exceptions stipulées

\*Aucun étalon n'est permis dans les classes des jeunes (14.2 main et moins)

**\*Casques d'équitation sont OBLIGATOIRE pour les classes en selles**

40\$, 35\$, 30\$, 25\$, 20\$ & 5\$ (autres)

Section	Class	Description
181	9	Équitation classique ou western.
	10	Pas et trot. 10 ans ou moins. Selle classique ou western.
	11	Sac musical, 13 à 15 ans.

12	Classe costumée, poneys ou cheval, au pas seulement (Pas de voiturette)
13	Parade western. Équipement et vêtements 25%. Performance 75%.
14	Plaisance, classique ou western.
15	Course de cuillères et des œufs, 12 ans et moins.
16	Course de baril, Cavaliers/ cavalières doivent porter les vêtements style western, 13 à 15 ans. <b>Aucun temps de changement de selle ou autre ne vous sera alloué.</b>
17	Sac musical, 12 ans et moins.

### Section 182: Poney Attelés

\*Les classes dans la section 182 ouvertes aux cavaliers/ cavalières âgés de 17 ans et moins

**\*Casques d'équitation sont OBLIGATOIRE.**

\*Poneys participant dans cette section sont seulement éligibles pour participer dans Section 175 et Section 182

40\$, 35\$, 30\$, 25\$, 20\$ & 5\$ (autres)

Section	Classe	Description
182	28	Poney attelé
	32	Poney attelé

### Section 175: Poney Hackney

\* Classes dans la section 175 ouvertes aux cavaliers/ cavalières âgés de 18 ans et plus

\*Poneys participant dans cette section sont seulement éligibles pour participer dans Section 175 et Section 182

50\$, 45\$, 40\$, 35\$, 30\$

Section	Classe	Description
175	18	Poney routier attelé à une voiture à 2 roues, avec couleurs de l'écurie.
	19	Poney routier attelé à une voiture à 2 roues, avec couleurs de l'écurie.
	20	Attelage de poney Hackney ouverte.
	21	Attelage de poney Hackney ouverte.

### Section 177: Poney Attelage Fine

\*Les classes dans cette section ouvertes aux cavaliers/cavalières âgés de 18 ans et plus

40\$, 35\$, 30\$, 25\$, 20\$

Section	Classe	Description
177	25	Classe ouverte ; paire de poneys attelés à un véhicule à quatre roues
	26	Classe ouverte de poney simple attelé à un chariot à deux roues
	27	Classe ouverte tandem de poney attelé à un véhicule à quatre roues. **S'il y a seulement un participant, la classe changera à une paire
	31	Classe ouverte de poney attelé à un véhicule à quatre roues

## **JEUNES RURAUX : CHEVAUX LÉGERS et LOURDS**

Un casque protecteur est obligatoire pour les classes d'équitation.

### Section 470: Équitation

48\$, 44\$, 40\$, 36\$, 32\$ & 28\$ (autres)

#### **Western :**

Classe	Description
1	Exposant 12 ans et moins avant le 1er Janvier. Pas, Trot.

2	13 à 21 ans avant le 1er Janvier. Pas, Trot.
---	--

**English :**

3	12 ans et moins avant le 1er Janvier. Pas, Trot.
4	13 à 21 ans avant le 1er Janvier. Pas, Trot.

**Section 475: Présentation de chevaux et poneys**

48\$, 44\$, 40\$, 36\$, 32\$ & 28\$ (autres)

1	12 ans et moins avant le 1er Janvier. Pas, Trot.
2	13 à 21 ans avant le 1er Janvier. Pas, Trot.

**\*\*\* Jeunes Ruraux, Chevaux Légers et Traits : SVP vous assurer que vos inscriptions soient reçues par l'administration avant le 10 aout à 20h00.**

**TROPHÉES**

---

**Aurèle Bilodeau**

Sections 181, classes 8, 9, 13, 14

1. Sommes totales gagnées dans ces classes.
2. Le nom de tous les compétiteurs doit apparaître dans le livre du juge, préalablement au jugement de la classe.
3. S'il y a égalité, le trophée sera partagé.

**Mason Ashley Martin Memorial**

Section 124, classe 13 : Pour performance dans l'élevage des chevaux. Un trophée perpétuel à être accordé annuellement à l'exposition de Brome, pour le meilleur Descendant du Mâle ou Descendant de la Jument tout cheval léger ou de trait enregistré. L'étalon ou la jument ne doit pas nécessairement apparaître. Trois chevaux/ à être exhibés dans la catégorie Descendant du Mâle, deux chevaux dans la catégorie Descendant de la Jument, n'appartenant pas nécessairement à l'exposant et n'étant pas nécessairement pur-sang. Les sang-croisés doivent être enregistrés dans une catégorie sang-croisé reconnue. Ils doivent avoir été exhibés dans une classe régulière. Ils seront jugés selon le type, la conformation, la disposition et l'habileté du mâle ou de la jument à transmettre des caractéristiques de lignée désirable.

**Rubans de la parade**

Les directeurs de la société offrent un trophée de la parade pour chaque groupe : trait, léger et poney

**Eddy Graham Memorial**

Section 181, Classes 11, 17

**Tous les trophées sont à perpétuité.**

<b>Section 104</b>	<b>Classe 6</b>	<b>Guy Yates Memorial</b>
<b>Section 110</b>	<b>Grand Champion Jument</b>	<b>Boomhower</b>

<b>Section 114</b>	<b>Classe 21</b>	T.D. Frizzle
<b>Section 114</b>	<b>Classe 21</b>	Earl Marsh
<b>Section 114</b>	<b>Classe 22</b>	Bill Blackwood Memorial
<b>Section 114</b>	<b>Classe 26</b>	J.C. Blackwood
<b>Section 114</b>	<b>Classe 27</b>	Clyde Jersey
<b>Section 114</b>	<b>Classe 28</b>	Natasha Lavigne
<b>Section 114</b>	<b>Classe 29</b>	Sam Evans
<b>Section 114</b>	<b>Classe 30</b>	Sam Evans
<b>Section 114</b>	<b>Classe 32</b>	Robert Douglas
<b>Section 114</b>	<b>Classe 33</b>	McPherson
<b>Section 114</b>	<b>Classe 34</b>	David Anderson
<b>Section 123</b>	<b>Class 12</b>	William Nelson
<b>Section 124</b>	<b>Class 13</b>	Mason Ashley Martin
<b>Section 170</b>	<b>Classe 54</b>	Baxter Williams Memorial
<b>Section 170</b>	<b>Classe 56</b>	Stewart
<b>Section 170</b>	<b>Classe 57</b>	Raymond McMahan
<b>Section 170</b>	<b>Classe 59</b>	Miles Rhicard
<b>Section 170</b>	<b>Classe 60</b>	Lady Memorial
<b>Section 170</b>	<b>Classe 61</b>	James Sonny Henderson
<b>Section 170</b>	<b>Classe 61</b>	Delbert Tibbits
<b>Section 170</b>	<b>Classe 63</b>	Harry Wallace
<b>Section 170</b>	<b>Classe 65</b>	Little Valley Kingpin
<b>Section 170</b>	<b>Classe 73</b>	Karen Brooks Memorial Trophy
<b>Section 180</b>	<b>Classe 79</b>	Christy Trew
<b>Section 181</b>	<b>Classes 8, 9, 13, 14</b>	Aurèle Bilodeau
<b>Section 181</b>	<b>Classes 11,17</b>	Eddy Graham Memorial

# PETITS ANIMAUX

## RÈGLEMENTS

---

1. Ouvert à tous les résidents des Comtés de Brome, Missisquoi, Shefford et autres comtés, selon l'espace disponible.
2. Tous les formulaires d'entrée, incluant les frais applicables, devront être reçus au bureau de l'administration avant **20h00 le 10 août**, tout formulaire reçu après cette date ne sera pas accepté.
3. **Frais d'exposant de 25\$** doit être attaché à votre formulaire d'entrée **plus cinquante sous de droit d'entrée par volaille ou lapin**. L'entrée de cinquante sous sera remboursée si le sujet est refusé.
4. Tous les sujets doivent être de race pure.
5. Tous les sujets devront être placés dans les cages le jeudi avant l'exposition entre 15h00 et 21h00 et demeureront en place jusqu'à **17h00 lundi**. Les cages seront fournies gratuitement.
6. Les exposants devront porter une attention spéciale quand ils viendront chercher leurs animaux le dernier soir. L'enlèvement du mauvais animal sera considéré comme un vol. Tout acte de vol ou de vandalisme aura pour résultat l'exclusion de l'exposant pour une année.
7. **Jugements : Samedi : 9h00 Volaille      Dimanche : 9h30 Lapins**
8. Chaque exposant ou personne autorisée doit apporter son propre lapin à la table du juge. Faute de se conformer à cette règle, le lapin sera disqualifié de la compétition.
9. Le président de la section volailles peut, sur demande, assister le juge dans l'exécution de ses charges pourvu qu'il ne soit pas un exposant dans cette catégorie. S'il expose, une personne impartiale doit agir à sa place. Les exposants ne doivent pas accompagner le juge pendant l'appréciation. Tout exposant qui intervient pendant l'exercice de ses fonctions sera disqualifié de la compétition.
10. Le secrétaire du juge doit être un non-exposant impartial et choisi par le comité des volailles. Le nom de cette personne ne doit être transmis au bureau de la secrétaire une semaine avant l'ouverture de l'exposition.
11. À l'exception des lapins, le nom de l'exposant ne doit pas apparaître sur les cages avant ou durant le jugement.
12. Pendant l'exposition les animaux sont la responsabilité du comité de volailles qui doit s'assurer qu'ils se portent bien.



- 13.** Les exposants peuvent inscrire un maximum de quatre (4) volailles pure race ou lapins par race. Un minimum de quatre (4) oiseaux ou lapins de la même race sont requis pour former les quatre (4) catégories de Vieux mâle, Vieille femelle, Jeune mâle, Jeune femelle. Trois (3) animaux de même race seront jugés comme une classe. Moins de trois (3) animaux par race seront classés comme “toute autre variété”.
- 14.** Tous les spécimens indésirables, pour cause de maladie ou autres, ne seront pas éligibles pour un prix, et à la discrétion **d’une** personne impartiale, nommée par les directeurs pourront être enlevés de la bâtisse.
- 15.** Un ruban est donné pour les champions et champion de réserve dans chaque section.
- 16.** Un ruban est donné pour le meilleur de chaque race
- 17. Section des jeunes**
- a) Ouvert aux jeunes exposants de 4 à 16 ans et moins, résidents dans les Comtés de Brome, Missisquoi, Shefford et autres comtés, selon l’espace disponible.
  - b) Il n’y a pas de frais d’entrée pour les représentants de 11 ans et moins. Cependant, les frais de cinquante sous par animal s’applique.
  - c) Chaque représentant junior peut présenter deux (2) sujets de race pure, section volaille, lapin et cochon d’Inde.
  - d) Chaque représentant junior doit fournir la race de l’exhibit au moment de l’inscription pour que le Comité puisse sélectionner la cage de taille appropriée pour l’exposition.
  - e) Tous les représentants juniors doivent être présents et prêts à tenir leurs sujets durant l’appréciation. Les exposants absents au moment du jugement seront disqualifiés.
  - f) Toutes les autres règles s’appliquent pour cette section

## CLASSES

7\$, 6\$, 5\$, 4\$, 3\$, 2\$

<b>Volaille Standard</b>					
Section	Description	Coq	Poule	Cochet	Poulette
700	Amerucana, bleu	1	2	3	4
701	Amerucana, bleu wheaten	1	2	3	4
702	Amerucana, noir	1	2	3	4
703	Amerucana, brun-rouge	1	2	3	4
704	Amerucana wheaten	1	2	3	4
705	Australops, noir	1	2	3	4
706	Chanteclerc, perdrix	1	2	3	4
707	Chanteclerc, blanc	1	2	3	4
708	Cochin, noir	1	2	3	4
709	Cochin, perdrix	1	2	3	4
710	Cochin, blanc	1	2	3	4
711	Jersey Giant, blei	1	2	3	4
712	Marans, cuckoo	1	2	3	4
713	Marans, wheaten	1	2	3	4
714	Orpington, chamois	1	2	3	4
715	Plymouth Rock, barré	1	2	3	4
716	Plymouth Rock, blanc	1	2	3	4
717	Sultan	1	2	3	4
718	Sussex	1	2	3	4
719	Wyandotte, lacé bleu	1	2	3	4
720	Wyandotte, lacé or	1	2	3	4
721	Wyandotte, lacé argent	1	2	3	4
722	Wyandotte, blanc	1	2	3	4
723	Toutes Autres Variétés	1	2	3	4

<b>Volaille Naine</b>					
Section	Description	Coq	Poule	Cochet	Poulette
740	Cochin	1	2	3	4
741	Cornish	1	2	3	4
742	Toutes Autres Variétés	1	2	3	4

<b>Canards</b>					
Section	Description	Jars Adulte	Cane Adulte	Jeune Jars	Jeune Cane
760	Call, bleu chamois	1	2	3	4
761	Call, gris	1	2	3	4
762	Call, pastel	1	2	3	4
763	Call, neigeux	1	2	3	4
764	Call, blanc	1	2	3	4
765	Runner, blanc	1	2	3	4
766	Silver Appleyard	1	2	3	4
767	Autres Races de Canards	1	2	3	4

<b>Oies</b>					
Section	Description	Male Adulte	Femelle Adulte	Jeune Male	Jeune Femelle
780	Chinois	1	2	3	4
781	Toulouse	1	2	3	4
782	Toutes Autres Variétés	1	2	3	4

<b>Dindons</b>					
Section	Description	Male Adulte	Femelle Adulte	Jeune Male	Jeune Femelle
790	Ardoise	1	2	3	4
791	Blanc	1	2	3	4
792	Toutes Autres Variétés	1	2	3	4

<b>Lapins</b>					
Section	Description	Male Adulte	Femelle Adulte	Jeune Male	Jeune Femelle
800	Californien	1	2	3	4

801	Flemish Giant, fauve	1	2	3	4
802	Flemish Giant, gris	1	2	3	4
803	Flemish Giant, blanc	1	2	3	4
804	Toutes Autres Variétés	1	2	3	4

<b>Pigeons</b>					
Section	Description	Male Adulte	Adulte Femelle	Jeune Male	Jeune Femelle
820	Capucin, blue bar	1	2	3	4
821	Capucin, cream bar	1	2	3	4
822	Capuchin, tacheté	1	2	3	4
823	Hibou	1	2	3	4
824	Modena	1	2	3	4
825	Roller Birmingham, amande	1	2	3	4
826	Roller Birmingham, noir	1	2	3	4
827	Roller Birmingham, dun	1	2	3	4
828	Roller Birmingham, opale	1	2	3	4
829	Toutes Autres Variétés	1	2	3	4

<b>Gibiers à Plumes</b>					
Section	Description	Male Adulte	Femelle Adulte	Jeune Male	Jeune Femelle
840	Pintade	1	2	3	4
841	Faisan	1	2	3	4
842	Caille	1	2	3	4

843	Toutes Autres Variétés	1	2	3	4
-----	------------------------	---	---	---	---

7\$, 6\$, 5\$, 4\$, 3\$, 2\$ (autres)

<b>Section des Jeunes</b>			
Section	Classe	Race	Sexe
860	Volaille		
861	Lapins		
862	Cochons d'Inde		

### Show Sanctionné

American Rabbit Breeders Association/ Association des éleveurs de lapins et cobayes du Québec

Showbox ARBA et AELCQ

Dimanche le 1 septembre, 2019 – 8 :30 am

Showbox Lapin Double ARBA

Showbox Cobaye Simple ARBA

Showbox Lapin Simple AELCQ

Pour information ARBA : [bromefairarba@gmail.com](mailto:bromefairarba@gmail.com)

Pour information AELCQ : [secretaireaelcq@outlook.com](mailto:secretaireaelcq@outlook.com)

# MOUTONS

## RÈGLEMENTS

---

1. Finale Provinciale :
  - a) Bien que l'Expo Brome demeure ouvert aux résidents de toutes les provinces, les résidents du Québec exposant dans ces sections seront également en compétition dans les championnats provinciaux.
  - b) Il doit y avoir un minimum de cinq (5) animaux en compétition dans chaque classe de championnat provincial.
2. Un minimum de trois (3) exposants et dix (10) animaux par race est nécessaire pour un jugement
3. Un minimum de trois (3) animaux par classe est nécessaire pour un jugement
4. Une unité d'élevage peut exposer un maximum de huit (8) animaux par race.
5. Tous les formulaires de participation, incluant les frais applicables et le certificat d'assurance, devront être au bureau de l'administration avant **20h00 le 10 août**. La date du cachet de la poste ne sera plus considérée.
6. Un droit d'inscription d'exposant de 25\$ doit accompagner la formule d'entrées.
7. Tous les moutons devront être sur place le jeudi à 13h00 et **resteront sur les terrains de l'exposition jusqu'au lundi 17h30**.
8. Les certificats d'enregistrement doivent accompagner chaque animal à l'exposition. Tous les sujets inscrits dans les classes doivent être la propriété de l'exposant et doivent être enregistrés en son nom.
9. Pour fin de classification, l'interprétation suivante d'un sujet sera utilisée : tout sujet enregistré de race pure appartenant à une ou plusieurs personnes individuellement ou conjointement gardé sur une ferme ou entreprise d'élevage, est considéré comme étant le produit de cette ferme ou de cette entreprise d'élevage.
10. Dans chaque classification lorsque les mêmes intérêts sont répartis dans plus d'une unité d'élevage à titre particulier ou collectif, ces unités sont considérées comme une entreprise d'élevage. Dans tous les cas où il y a un doute qu'il existe effectivement plus d'une unité d'élevage, l'interprétation doit être qu'une unité seulement est présente. Il est de l'essor des exposants de prouver qu'il existe vraiment deux (2) unités d'élevage.
11. Pendant le jugement des moutons, seul le juge, les membres du comité des moutons de l'exposition de Brome et les exposants pourront prendre place dans l'enclos.

**12. L'ordre des jugements se fera en rotation annuelle : 2018 - Section 530.**

**13. Substituts :**

Les substituts sont seulement à être annoncés jeudi lors de l'entrée. Tous les animaux inscrits sur la formule d'entrée, le seront aussi sur le programme. Les substituts annoncés lors de l'arrivée jeudi seront seulement sur la liste de jugement. Le nombre total d'animaux exposés ne peut excéder le nombre inscrit, excluant les substituts.

**14. Jugement :                   Dimanche à 9h00.**

**15.** Toutes les races seront exhibées tondues, toison courte moins d'un pouce, sauf pour les Leicester.

**16. Championnats :**

Pour la meilleure brebis et le meilleur bélier, de tout âge, pour chaque race exposée, les sujets doivent être exposés dans les classes régulières

**17. Concours de Régisseurs de troupeau**

Ce concours est ouvert à tout régisseur ou propriétaire-exposant qui aura exposé au moins cinq (5) moutons dans les différentes classes.

(40\$, 30\$, 20\$, 10\$)

**Attribution des points**

Pour la meilleure présentation des animaux, la qualité de ces derniers n'entrant pas en ligne de compte. Au moins cinquante (50) pour cent des points seront attribués à l'apparence, à la propreté et à la présentation des moutons. Les autres cinquante (50) pourcent des points seront attribués aux régisseurs pour leur courtoisie et l'amabilité avec laquelle ils fourniront les informations demandées par le public ainsi que sur d'autres éléments à être établis par le comité des moutons. L'évaluation des candidats portera sur toutes ces qualités durant toutes les journées : vendredi, samedi, dimanche et lundi, et ce, à partir de 07h00 jusqu'à 22h00.

---

**CLASSES**

---

**Section 528:** Suffolk  
**Section 530:** North country cheviot  
**Section 533:** Dorset  
**Section 534:** Border Cheviot  
**Section 536:** Leicester  
**Section 537:** Hampshire  
**Section 538:** Oxford  
**Section 539:** Romanov  
**Section 540:** Toutes autres races

75\$, 70\$, 65\$, 60\$, 55\$, 50\$, 50\$, 50\$, 50\$

Classe	Description
1	<b>Brebis</b> Brebis d'un an (possédant 4 palettes maximum). Née et élevée au Canada.
2	<b>Agnelle</b> Agnelle possédant la première paire d'incisives temporaires (dents de lait) née avant le 1 <sup>er</sup> janvier, 2019. Née et la propriété de l'exposant.
3	<b>Agnelle</b> Agnelle possédant la première paire d'incisives temporaires (dents de lait) née le ou après le 1 <sup>er</sup> janvier, 2019. Née et la propriété de l'exposant.
4	<b>Bélier</b> Bélier d'un an (possédant 4 palettes maximum). Né et élevé au Canada.
5	<b>Agneau</b> Agneau possédant la première paire d'incisives temporaires (dents de lait) né avant le 1 <sup>er</sup> janvier, 2019. Né et la propriété de l'exposant.
6	<b>Agneau</b> Agneau possédant la première paire d'incisives temporaires (dents de lait). Né le ou après le 1 <sup>er</sup> janvier, 2019. Né et la propriété de l'exposant.
7	<b>Progéniture du père</b> Groupe de trois sujets avec dentition de lait complète, composé



	des deux sexes, issus du même père. Peuvent avoir été exposés dans les classes précédentes. Né et être la propriété de l'exposant.
8	<b>Troupeau de l'exposant</b> Un groupe de quatre moutons, les deux sexes doivent être représentés et chaque mouton doit avoir été exposé dans une des classes précédentes et être de la même race. Né et être la propriété de l'exposant

### Section 527: Agneau de Marché

- Tous les animaux seront pesés avant le jugement
- Une entrée dans cette section par exposant
- Un minimum de 8 animaux doit être enregistrée pour chaque classe
- Les agneaux doivent avoir leurs dents de lait.
- Les agneaux doivent être nés la propriété de l'exposant
- Les agneaux devront être frais tondus.
- Date de naissance doit être fournie lors de l'inscription

75\$, 70\$, 65\$, 60\$, 55\$, 50\$, 50\$, 50\$, 50\$, 50\$

Classe	Description
1	85 à 100 lbs
2	101 lbs à 125 lbs

## TROPHÉES

### John Pibus

Exhibition des sujets

### Garrett Chapman

Meilleur troupeau race pure

### Archie Lyster

Meilleure préparation

### McDougall Memorial

Meilleure progéniture troupeau de race pure

# JEUNES AGRICULTEURS

## Coordinatrice – Diana Frizzle

<b>Cercle Veaux :</b>	Lundi le 2 septembre 2019	
	Classes PeeWee	9h00
	Classes de veau	9h30
<b>Cercle Chevaux :</b>	Vendredi le 30 aout, 2019	13h00
<b>Cercle Moutons :</b>	Lundi le 2 septembre 2019	après les jugements de bœuf
<b>Cercle Chèvres :</b>	Lundi le 2 septembre 2019	après les jugements de bœuf
<b>Berger ou Bergère :</b>	Samedi le 31 aout 2019,	18h00
<b>Jugements (Pour tous)</b>	Dimanche le 1 septembre 2019	15h00
<b>Classe de costumes</b>	Dimanche le 1 septembre 2019	16h00

## Les buts sont :

- Encourager le travail des cercles de jeunes agriculteurs dans le district.
- Donner une plus grande valeur éducationnelle aux expositions.
- Former de meilleurs producteurs et éleveurs.
- Stimuler l'intérêt des jeunes aux expositions et par là un plus grand nombre d'adultes.

## RÈGLEMENTS

---

1. Les concurrents devront être âgés entre huit et vingt-cinq ans au **1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours**. La classe Pee Wee doivent être âgés entre cinq et sept ans.
2. Aucune inscription sera acceptée après le 10 août, et un frais d'administration de 10\$ sera ajouter entre le 11 et le 20 août. **Absolument aucune inscription ne sera acceptée après le 20 août et/ou durant la fin de semaine de l'expo.**
3. Pas de taureaux.
4. Le comité ne se tient nullement responsable des objets perdus ou volés ainsi que des maladies contactées ou tout autre accident qui pourrait arriver aux concurrents durant leur séjour à l'exposition.
5. Tous les récents règlements de santé des animaux doivent être observés.
6. Les animaux peuvent être pur-sang ou croisé.
7. **Vêtements / Tenue:** Les concurrents devront être vêtus adéquatement: les vaches laitières en blanc; les bœufs avec les couleurs de la race; les moutons, chemise blanche et pantalons noirs; chèvres, en blanc.
8. Tous les trophées doivent être retournés au bureau de l'exposition au plus tard le jeudi de l'expo avant 20h00. Les trophées doivent être gravés et nettoyés, prêts pour exhiber. La présentation sera faite après le jugement.
9. **Concours de présentation-règles de base des jugements :**
  - a) État du veau, du cheval, du mouton. De la propreté, de l'apparence générale.
  - b) Présentation aux juges, façon de parader (licou de câble ou de cuir).
  - c) Exposant vêtu adéquatement.
10. **Règlements pour ceux qui exposent des veaux:**
  - a) La Société se réserve le droit d'annuler les classes interclubs si moins de 3 clubs sont inscrits.
  - b) Tous les veaux devront être sur le terrain de l'exposition avant 9h00 lundi. Toutes les entrées seront acceptées à moins d'avis contraire.
  - c) Du foin et de la paille seront fournis pour les veaux. On demande aux concurrents d'apporter tous les autres items selon les besoins.
  - d) Les membres du club devront présenter le même veau toute la saison.
  - e) Tous les exposants devront être membres en règle d'un organisme reconnu tel que 4-H, Q.Y.F. ou Jeunes Ruraux.
  - f) Il doit y avoir un minimum de trois (3) veaux de chaque race pour faire une classe ou à la discrétion du comité 4-H.

## VEAUX BOVIN DE BOUCHERIE

**Section 417:** Simmental  
**Section 418:** Angus  
**Section 419:** Hereford  
**Section 420:** Shorthorn  
**Section 421:** Toutes autres races

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

Classe	Description
1	<b>Génisse intermédiaire</b> née le ou après le 1er janvier 2018
2	<b>Femelle un an junior</b> née entre le 1er avril et le 31 décembre 2018
3	<b>Génisse Senior</b> née entre le 1er janvier 2017 et le 31 mars 2018

**Section 415:** Présentation

Groupe A: 20\$, Groupe B: 18\$, Groupe C: 15\$

1	5-7 ans (Peewee)
---	------------------

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

2	8-11 ans
3	12-15 ans
4	16-20 ans
5	21-25 ans

## VEAUX BOVIN LAITIERS

**Section 423:** Ayrshire

**Section 424:** Jersey

**Section 426:** Holstein

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

Classe	Description
1	<b>Génisse Junior</b> née entre le 1 <sup>er</sup> mars 2019 et le 31 mai 2019.
2	<b>Génisse intermédiaire</b> née entre le 1 <sup>er</sup> décembre 2018 et le 28 février 2019.
3	<b>Génisse senior</b> née entre le 1 septembre 2018 et le 30 novembre 2018.
4	<b>Femelle d'été</b> née entre le 1 <sup>er</sup> juin 2018 et le 31 août 2018.
5	<b>Femelle un an Junior</b> née entre le 1 <sup>er</sup> mars 2018 et le 31 mai 2018.

**Section 430:** Présentation

Groupe A: 20\$, Groupe B: 18\$, Groupe C: 15\$

1	5-7 ans (Peewee)
---	------------------

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

2	8-11 ans
3	12-15 ans
4	16-20 ans
5	21-25 ans

## **MOUTONS**

---

Ouvert à tous les jeunes exposants. Frais d'inscription 5\$ pour les non-membres 4-H. Inscription jusqu'à 10h30, lundi.

### **Section 445: Formation**

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

Classe	Description
1	Agnelle née après le 1 janvier 2019

### **Section 450: Présentation**

Groupe A: 20\$, Groupe B: 18\$, Groupe C: 15\$

1	5-7 ans (Peewee)
---	------------------

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

2	8-11 ans
3	12-15 ans
4	16-20 ans
5	21-25 ans

### **Section 456: Berger / Bergère**

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

**Le jugement sera basé sur les caractères suivants :**

Costume	35pts
Apparence du concurrent	35pts
Contrôle et présentation de l'animal	30pts

# CHÈVRES

---

## Section 460: Race pure

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

Classe	Description
1	Chevrette 0 à 12 mois
2	Chevrette 12 à 24 mois
3	Chèvre en lactation

## Section 462: Races croisées

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

1	Chevrette 0 à 12 mois
2	Chevrette 12 à 24 mois

## Section 465: Présentation

Groupe A: 20\$, Groupe B: 18\$, Groupe C: 15\$

1	5-7 ans (Peewee)
---	------------------

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

2	8-11 ans
3	12-15 ans
4	16-20 ans
5	21-25 ans

## CHEVAUX LÉGERS ET DE TRAIT

---

Un casque protecteur est obligatoire pour les classes d'équitation.

### Section 470: Équitation

48\$, 44\$, 40\$, 36\$, 32\$ & 28\$ (autres)

#### Western :

Classe	Description
1	Exposant 12 ans et moins avant le 1er Janvier. Pas, Trot.
2	13 à 21 ans avant le 1er Janvier.

#### English :

3	12 ans et moins avant le 1er Janvier. Pas, Trot.
4	13 à 21 ans avant le 1er Janvier.

### Section 475: Présentation de chevaux et poneys

48\$, 44\$, 40\$, 36\$, 32\$ & 28\$ (autres)

1	12 ans et moins avant le 1er Janvier.
2	13 à 21 ans avant le 1er Janvier.

## AUTRES CLASSES

---

### Section 435: Jugements

Meilleur 5 Peewee: 15\$, Meilleur 5 Junior 32\$, Meilleur 5 Senior: 32\$

1	Peewee: 5 à 7 ans
2	Junior: 8 à 16 ans
3	Senior: 17 à 25 ans

### Classe de costumes

Dimanche le 1 septembre 2019 immédiatement après les jugements.



Pour tous les 4-H retraités (21 et plus) qui ont déjà participé et qui ne sont maintenant plus éligibles en âge mais pas en esprit, l'exposition de Brome vous invite à participer à un concours de costume pour voir si vous vous rappelez les habilités qui vous ont été enseignées lors de votre passage parmi les 4-H. Classe de rubans seulement.

## **TROPHÉES**

---

### **Moutons**

<b>Commandité par anciens 4H</b>	Grand Champion Présentation
<b>Jane A. Gilday Memorial</b>	Grand Champion de tous

### **Chèvres**

<b>Commandité par anciens 4H</b>	Grand Champion de tous
----------------------------------	------------------------

### **Laitières**

<b>Commandité par anciens 4H</b>	Grande Championne Jersey
<b>L.C. Frizzle</b>	Grande Championne Holstein
<b>Waterloo Co-Op</b>	Championne Réserve Overall
<b>Waterloo Co-Op</b>	Grande Championne de tous
<b>Commandité par anciens 4H</b>	Grande Championne Ayrshire

### **Bœuf**

<b>Angus Association</b>	Champion Angus
<b>Charolais Association</b>	Champion Charolais
<b>Hereford Association</b>	Champion Hereford
<b>Shorthorn Association</b>	Champion Shorthorn
<b>Todd Simmental</b>	Champion Simmental
<b>Sydney Castle</b>	Grand Champion de tous

### **Jugement**

<b>Errol Marsh</b>	Champion Junior Jugement
<b>Heward Graffety</b>	Champion Senior Jugement

### **Présentation**

<b>A.C. Todd</b>	Grand champ. Présent. Laitières
<b>Sydney Castle</b>	Grand champ. Présent. Bœuf
<b>Pauline St Amant</b>	Le Meilleur Présentateur

### **Chevaux**

<b>David &amp; Gayle Evans</b>	Equitation Junior Anglaise
<b>David &amp; Gayle Evans</b>	Equitation Senior Anglaise
<b>David &amp; Gayle Evans</b>	Equitation Junior Western
<b>David &amp; Gayle Evans</b>	Equitation Senior Western

